



ALLOCATIONS
FAMILIALES

Caf
de l'Oise

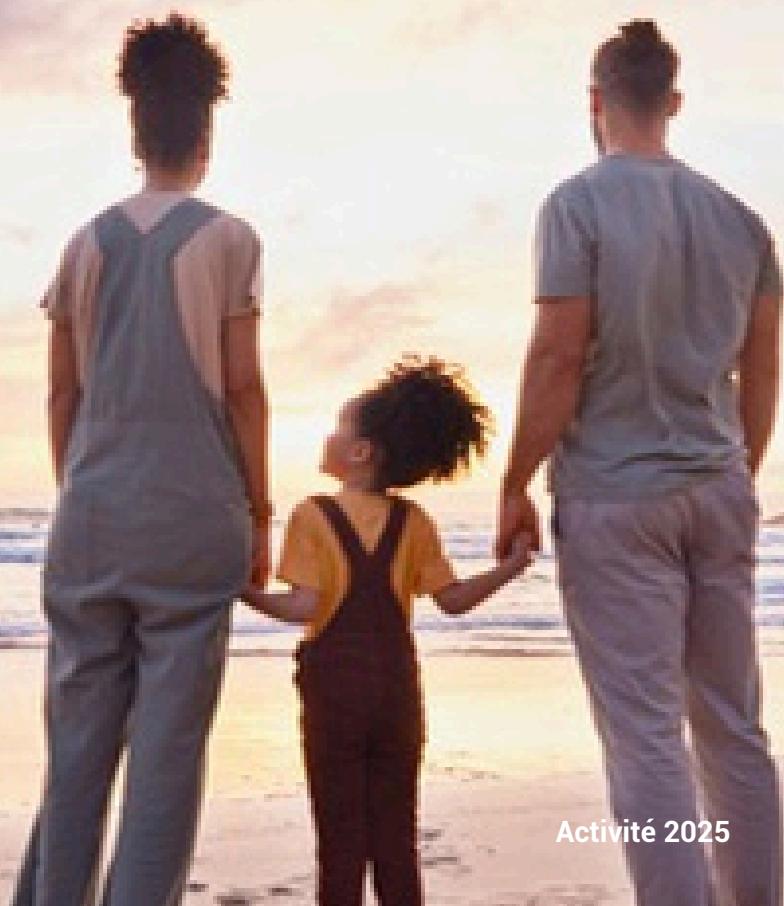
ACTIVITÉ

2023 2024 **2025** 2026 2027

CONNECTÉE ET SOLIDAIRE

Sommaire

- 03** Edito
- 04** Les chiffres 2025
- 07** La Caf connectée
- 13** Une année de réformes
- 15** Garantir le juste droit
- 18** Accompagner les parents
- 23** Développer des services à l'enfance
- 26** Développer l'animation de la vie sociale
- 28** Améliorer les conditions de logement
- 35** Renforcer l'accès aux droits
- 39** Nos partenaires de proximité
- 43** Accompagner les plus fragiles
- 56** La vie de l'organisme
- 56** La gouvernance



Edito

Je suis très heureux de vous présenter le rapport d'activité 2025 de la Caf de l'Oise. Cette année restera comme une année de réformes et de réussites collectives pour la Caf de l'Oise en particulier. Elle a mis en lumière la capacité de notre organisme à se transformer et à améliorer notre réponse aux enjeux sociaux et aux attentes des familles, et à ce titre je salue et remercie l'engagement de tous les salariés de la Caf de l'Oise.

Plusieurs réformes feront de cette année 2025 un millésime charnière : la mise en place des télédéclarations RSA et PPA préremplies, fiabilisant à la source les données majeures que sont les ressources des allocataires, constitue un progrès pour des droits plus stables et plus justes, et a contribué à la recertification des comptes de la branche famille.

En parallèle, la réforme du complément de libre choix du mode de garde (CMG), à l'implantation de laquelle la Caf de l'Oise a contribué auprès de la Cnaf, a pour objet de permettre à toutes les familles d'accéder à un mode de garde individuel dans un reste à charge maîtrisé, et proche de celui assumé quand l'enfant est gardé en structure collective. La mise en œuvre du Service Public de la Petite Enfance a quant à elle vocation à permettre de développer les services d'accueil en direction des jeunes enfants, en termes de qualité, de proximité et d'accessibilité, en clarifiant les compétences du préfet et des communes notamment, aux côtés des Caf et des autres intervenants. Enfin, la Caf de l'Oise a particulièrement œuvré, avec ses partenaires, à proposer aux victimes de violences conjugales décohabitantes un parcours global, le Pack nouveau départ, mobilisant l'ensemble des forces administratives autour de leur situation, afin d'accélérer la stabilisation de la situation et la reconstruction de la personne.

L'année passée a également été marquée par la rénovation tant attendue de notre classification, qui a permis une réévaluation collective de nos grilles de salaires, une reconnaissance des compétences de chacun, et redonné des perspectives de carrière grâce aux emplois repères sur plusieurs niveaux. 2025 a également été l'année où nous avons, par des formations, des sensibilisations et des expérimentations, commencé à nous approprier l'intelligence artificielle, (r)évolution dont nous évaluerons dans les prochaines années toute la portée.

2025 a également été la dernière année de mandature pour notre conseil d'administration, clôturée en mars 2026. Aux administratrices et administrateurs qui ont cessé leurs fonctions en début d'année, j'adresse un remerciement chaleureux pour leur engagement et pour l'ambition qu'ils ont contribué à porter pour la Caf de l'Oise et pour les familles du département. Avec le nouveau conseil, installé en mars 2026, nous poursuivrons nos efforts pour renforcer l'accès aux droits et développer des services toujours plus adaptés aux besoins des allocataires. Ensemble, nous continuerons à faire de la Caf de l'Oise un acteur engagé, innovant et profondément humain au service de tous.



M. Sébastien Barré
Directeur de la Caf de l'Oise

Les chiffres 2025

La Caf de l'Oise compte **153 158 allocataires** au 30 juin 2025, soit une baisse de 0,25 % par rapport à 2024. Pour aider les familles, la Caf mobilise près d'1,05 milliard d'euros, soit une hausse d'environ 1,54% par rapport à 2024, ce qui représente une moyenne mensuelle de plus de 570 euros par allocataire.

1 048 441 332 euros au titre des prestations légales

Aides à la petite enfance	156 002 280 €
Aides à la famille	327 352 593 €
Aides au logement et à l'habitat	148 725 103 €
Aides aux personnes en difficultés	416 361 355 €

69 625 533 euros au titre de l'Action Sociale

Accueil du Jeune Enfant	38 715 299 €
Parentalité/Temps libre	23 053 114 €
Accompagnement social	1 351 690 €
Logement et Habitat	1 620 419 €
Animation de la vie sociale	3 572 290 €
Autres (REAAP/espaces rencontres...)...	1 312 721 €



**ALLOCATIONS
FAMILIALES**

**Caf
de l'Oise**



Les prestations légales 2025 en euros

PAJE + CLCA + PreParE*	156 002 280,07
Allocations Familiales	192 834 919,64
Allocations Forfaitaires	1 493 822,38
Complément Familial	37 487 244,11
Allocation Logement Familial	29 568 822,39
Allocation Soutien Familial non récupérable	35 820 623,91
Allocation Soutien Familial récupérable	2 731 650,37
Allocation Adulte Handicapé	158 321 975,71
Allocation Education Enfant Handicapé	22 208 154,98
Allocation Journalière du Proche Aidant	191 520,68
Allocation Journalière de Présence Parentale	4 600 018,91
Allocation de Rentrée Scolaire	29 769 878,78
RSA Jeunes	54 839,53
RSA Département	131 957 130,51
RSA Activité	- 2 519,35
Aide Personnalisée au Logement	91 716 564,17
Allocation de Logement Sociale	26 855 696,82
Allocation de Logement Temporaire	584 020,46
Prime d'activité	120 395 969,23
Prestations UE	2 979,34
Allocations Différentielles	6 746,05
Allocations décès enfant	205 034,08
Primes exceptionnelles (RSA, PSA...)*	4 415 018,75
Revenu minimum d'insertion	0,00
Allocation de parent isolé	0,00
Aide d'urgence aux Victimes de Violences Conjugales	293 568,71
Frais de tutelle	925 372,00

TOTAL 1 048 441 332,23

*PAJE : Prestation d'accueil du jeune enfant

*CLCA : Complément de libre choix d'activité

*PreparE : Prestation partagée de l'éducation de l'enfant

*RSA : Revenu de solidarité active

*PSA : Prime de solidarité active

Statistiques des bénéficiaires 2025

- **153 158** allocataires*
- **400 586** personnes couvertes*
- **85 026** allocataires avec au moins 1 enfant à charge*
- **24 801** familles monoparentales*
- **3 024** allocataires étudiants*
- **14 965** allocataires avec 100% de ressources issues des prestations légales*
- **52 695** foyers vivant sous le seuil de pauvreté*

*au 31/06/2025

- **16** prêts à l'amélioration de l'habitat accordés
- **88 430** allocataires ayant bénéficié d'aides aux personnes fragiles (RSA, PPA, AAH...)
- **63 133** allocataires ayant bénéficié d'une prestation d'entretien des enfants
- **53 266** allocataires ont bénéficié d'aides au logement
- **23 454** allocataires ont bénéficié d'une prestation jeune enfant



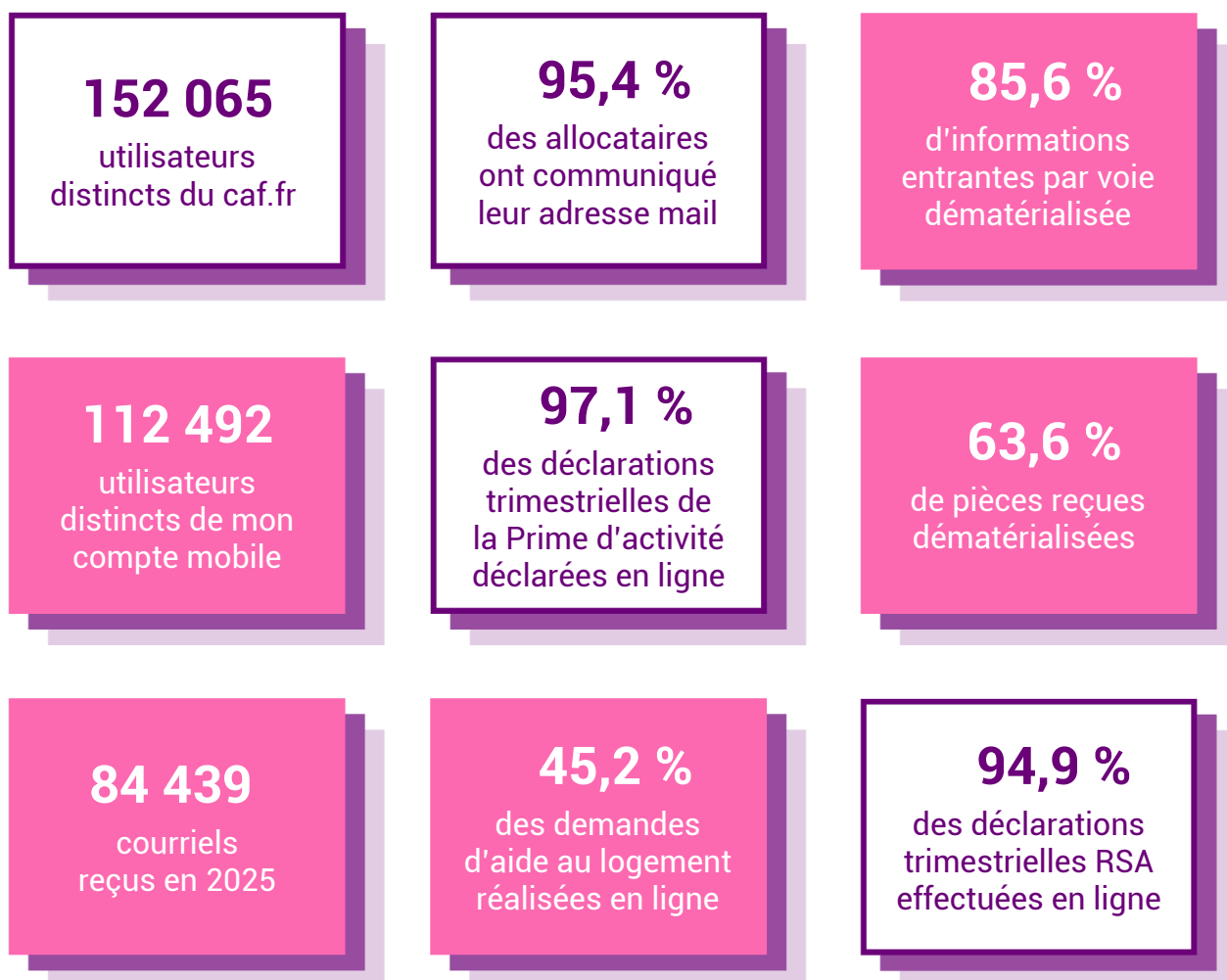
La Caf connectée

Le site caf.fr et l'application "Caf-Mon Compte", accessibles sans interruption, sont les canaux de contact privilégiés pour obtenir des informations sur les prestations, estimer ses droits, formuler une demande, signaler un changement, ou encore consulter ses droits.

Dans nos accueils, les allocataires sont guidés dans les espaces multi-services afin d'effectuer leurs démarches en ligne.

Les partenaires de la Caf bénéficient également d'un bouquet d'offres et de services depuis l'Espace professionnels du caf.fr.

Différents services en ligne permettent selon le profil du partenaire de consulter les dossiers des allocataires, de déclarer une fin de bail, de déclarer le montant d'une rémunération pour les salariés en ESAT...



Les demandes de prestations en ligne

Demandes	Nombre total de demandes	Demandes en lignes	Taux d'utilisation du téléservices	Progression depuis 2024
Aide au logement	20 505	17 717	86,4%	+2,3 points
RSA	8 467	6 428	75,9%	stable
PPA	12 009	11 183	93,1%	stable

L'actualisation des situations en ligne

Actualisation	Nombre total de demandes	Demandes en lignes	Taux d'utilisation du téléservices	Progression depuis 2024
Déclaration trimestrielle*	385 542	376 442	97,6%	stable
Changement d'adresse	36 496	36 261	99%	stable
Changement RIB	37 461	30 087	80%	+5 points

*pour le RSA et/ou la PPA et l'AAH

Les informations transmises en ligne par les partenaires

Actualisation	Nombre total de demandes	Demandes en lignes	Taux d'utilisation du téléservices	Progression depuis 2024
Garantie de ressources (ESAT)	2 044	1 830	89%	+8 points
Demandes d'aide au logement	18 342*	5 310	28%	-3 points

*hors demandes spécifiques des étudiants

Le recours aux téléservices, qu'il s'agisse du site caf.fr, l'application mobile ou encore des téléservices réservés aux partenaires, constitue un levier essentiel pour accélérer le traitement des démarches des allocataires et partenaires. Ces canaux numériques permettent en effet une transmission immédiate des demandes, réduisant les délais d'acheminement et facilitant une prise en charge plus rapide par la Caf.

La Caf s'engage à assurer un traitement efficient et réactif des différentes sollicitations. En 2025, les délais observés pour les principales catégories de demandes traduisent cet engagement :

- L'ensemble des sollicitations et demandes reçues a été traité en moyenne en 11,7 jours, soit un résultat nettement en deçà de la cible fixée à 15 jours.
- Les demandes de minima sociaux ont été prises en charge en 18,3 jours, pour une cible de 25 jours.
- Les sollicitations et demandes émanant des bénéficiaires de minima sociaux, tous motifs confondus, ont été traitées en 11,5 jours, pour une cible de 13 jours.
- Les déclarations trimestrielles (RSA, Prime d'activité, AAH) ont été prises en charge dans un délai moyen de 4,4 jours.

Ces résultats témoignent de la mobilisation continue des services de la Caf pour garantir un traitement rapide, fiable et conforme aux engagements de service, tout en accompagnant la montée en puissance des usages numériques par les allocataires et partenaires.

Des sécurités renforcées

En réponse à la multiplication des tentatives de violation de données ou d'usurpations d'identités, la Caf a renforcé sa politique générale de sécurisation de la connexion aux comptes des usagers sur tous les portails (caf.fr, Mon Compte Aripa...)

Depuis décembre 2024, un système de double authentification est instauré afin de réduire le risque de piratage et protéger l'accès au compte de nos usagers.



Depuis la fin de l'année 2024, la Caf met à disposition des usagers une nouvelle téléprocédure dédiée à la médiation. Ce service en ligne, accessible directement depuis le caf.fr, permet à tout usager insatisfait de saisir son médiateur de manière simple, rapide et sécurisée.

Cette démarche de dématérialisation vise à renforcer l'accessibilité du recours à la médiation et à offrir un canal de dialogue supplémentaire, garantissant une prise en compte plus fluide des situations complexes. La mise en service de cette téléprocédure a rapidement démontré son utilité : en 2025, la Caf a enregistré 421 demandes de médiation, soit 70 saisines de plus que l'année précédente. Cette progression confirme la lisibilité, la visibilité et la pertinence de cette nouvelle offre de service auprès du public.

Depuis janvier 2025, la branche Famille a renforcé son offre de services numériques en déployant l'«Offre tuteurs», un dispositif spécifiquement conçu pour accompagner les tuteurs moraux dans l'exercice de leurs missions.

Ce nouveau service en ligne leur permet désormais de gérer, de manière sécurisée et autonome, les droits et démarches des majeurs protégés dont ils assurent la responsabilité.

Pensée pour simplifier les échanges et fiabiliser les informations traitées, cette évolution répond à un double objectif :

- Faciliter le quotidien des tuteurs moraux en leur donnant un accès direct aux données nécessaires au suivi des dossiers ;
- Garantir une prise en charge plus fluide et plus réactive des situations des majeurs protégés.

À travers ces deux avancées complémentaires, la Caf confirme sa volonté de moderniser en profondeur la relation avec ses usagers et ses partenaires.

Qu'il s'agisse de faciliter l'accès au médiateur via une téléprocédure dédiée ou de proposer aux tuteurs moraux des services en ligne adaptés à leurs responsabilités, l'objectif demeure le même : renforcer l'accessibilité, la fluidité et la qualité du service rendu.

Ces dispositifs illustrent l'engagement constant de la branche Famille en faveur d'un service public plus lisible, plus sécurisé et pleinement aligné sur les besoins des publics accompagnés. Ils participent à construire une offre numérique fiable et inclusive, au service de tous et particulièrement des publics les plus vulnérables.

La réponse téléphonique

Du lundi au vendredi, de 9h à 16h30, nos conseillers sont disponibles pour répondre aux appels et aux demandes par courriel des allocataires des Caf de l'Oise, de la Somme et de l'Aisne.

Pour la Caf de l'Oise en 2025 :

- 137 130 appels pris en charge par un conseiller ;
- 106 430 communications traitées par le serveur vocal.

Sur 777 648 appels reçus par la plateforme régionale en 2025 :

- 66% des appels traités par un conseiller ;
- 34% des appels traités par le serveur vocal.

Des plateformes téléphoniques solidaires et pluridisciplinaires

Depuis juillet 2021, la Caf de l'Oise participe aux services de réponses téléphoniques nationales dédiés aux étudiants, bailleurs et usagers qui ont besoins d'aide pour accomplir des démarches en ligne.

Depuis janvier 2024, la Caf de l'Oise héberge également une plateforme qui intervient en renfort sur les flux d'appels téléphoniques des Caf de l'ensemble du réseau.

Depuis août 2024, ces deux plateformes téléphoniques prennent également en charge les flux d'appels de l'agence de recouvrement et d'intermédiation des pensions alimentaires (ARIPA).

Les campagnes de communication

Des actions de communication d'accès aux droits, de promotion des téléservices et de prévention ont été mises en place au cours de l'année 2025 par le biais de campagne de SMS, et de courriels :

- Incitation pour déclarer un changement de situation professionnelle, transmission des titres de séjour, déclaration de ressources, prévention des indus, arrivée d'un enfant...
- Campagne de recouvrement, accusé réception des accords de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), promotion des aides de l'Action sociale...

Pour l'année 2025, 132 campagnes ont été activées pour 138 454 SMS et 88 campagnes mails pour 175 992 mails envoyés.

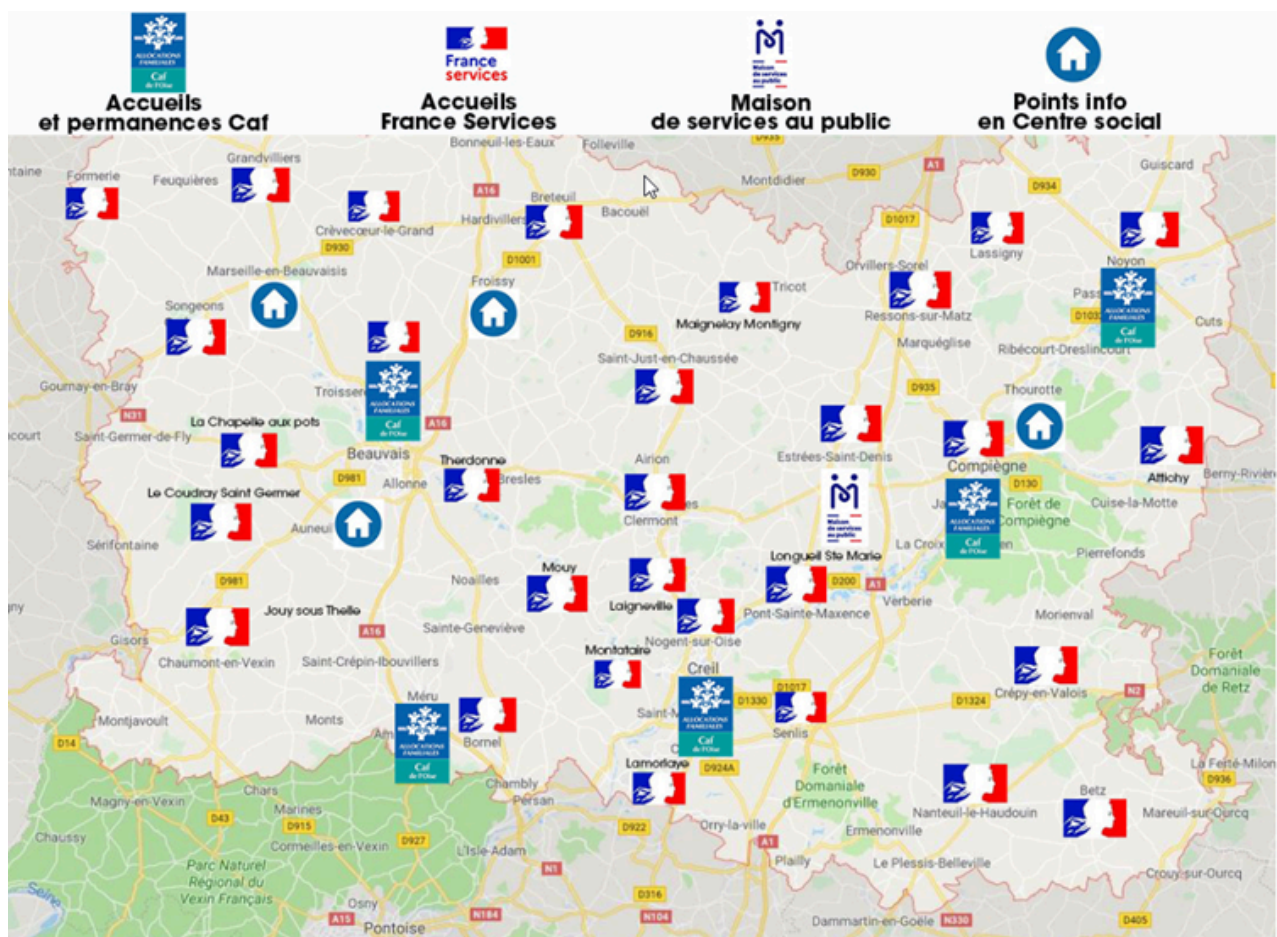
Les courriels

- Le taux d'adresses électroniques connues est de 95,4% ;
- 84 439 mails reçus en 2025 ;
- 66% mails pris en charge dans un délais de 48 heures.

L'accueil physique

En 2025, nous avons reçu 79 430 visites en accueil Caf (-9%) dont :

- 31 772 visiteurs (40%) pour un l'accompagnement d'un service en ligne ;
- 47 658 entretiens (60%) pour un renseignement rapide et personnalisé ;
- 688 rendez-vous physiques ont également été assurés en Caf.



CDAP : mon compte partenaire et le service partenaire

246 partenaires habilités au service CDAP, dont 4 nouveaux pour 2025. Des campagnes d'appels sortants et de mails sont menés tout au long de l'année pour accompagner nos bailleurs à télédéclarer le montant du loyer en ligne. En 2025, ce sont 14 605 télédéclarations enregistrées qui ont permis l'étude rapide des droits aux aides au logement des locataires.

2025 : une année de réformes

En 2025, l'environnement réglementaire et opérationnel de la Caf a connu plusieurs évolutions majeures qui ont profondément structuré son activité. Ces transformations ont mobilisé l'ensemble des équipes et renforcé la dynamique d'adaptation du réseau. Elles ont également entraîné des ajustements significatifs dans les organisations, tant dans les pratiques professionnelles que dans l'accompagnement quotidien des usagers et des partenaires. Elles ont également amélioré la fiabilité des données recueillies par les Caf pour le calcul des droits, à travers la réforme majeure dite de la Solidarité à la Source, réduisant ainsi le risque d'erreurs et de fraudes.

La réforme BRSA – France Travail fait évoluer l'accompagnement des personnes au RSA autour d'un contrat d'engagement et d'un suivi adapté à leur situation.

Depuis janvier 2025, les bénéficiaires du RSA et leur conjoint sont automatiquement inscrits comme demandeurs d'emploi.

Depuis juin 2025, un système de sanctions graduées s'applique lorsque les engagements prévus dans le contrat ne sont pas respectés : il peut entraîner une réduction, puis éventuellement une suspension du RSA.

Ces mesures sont appliquées progressivement et seulement après un examen de la situation de l'allocataire, afin de garantir un suivi juste et cohérent avec son parcours d'insertion.

La réforme Solidarité à la Source a débuté en janvier 2024 avec l'utilisation obligatoire du Montant Net Social (MNS) pour calculer le RSA. Le MNS est une donnée transmise automatiquement par les organismes qui versent les revenus – qu'il s'agisse d'employeurs via la Déclaration Sociale Nominative (DSN), ou d'organismes de protection sociale pour les revenus de remplacement tels que les allocations chômage, pensions ou indemnités journalières.

Depuis mars 2025, les déclarations trimestrielles de RSA et de Prime d'activité sont préremplies avec le MNS.

Concrètement, le formulaire contient déjà les salaires et les revenus de remplacement récupérés "à la source", et l'allocataire doit simplement vérifier, ajouter des revenus puis valider sa déclaration. La réforme inclut également une évolution de la période de référence, c'est-à-dire la période sur laquelle sont pris en compte les revenus.

La réforme du CMG (Complément du Mode de Garde) de septembre 2025 a modifié le calcul de la prestation pour rapprocher le coût des modes d'accueil individuels et collectifs. Elle a également permis aux familles monoparentales de bénéficier du CMG jusqu'au 12 ans des enfants contre 6 auparavant.

Depuis décembre 2025, les parents séparés peuvent bénéficier chacun du CMG dès lors qu'ils accueillent les enfants dans le cadre d'une résidence alternée.

Audit de la Cnaf en septembre 2025

La Caf de l'Oise a été soumise, en septembre 2025, à un audit de validation des comptes opéré par la Cnaf, dont l'objet était de vérifier la bonne application des procédures. Cet audit a mobilisé un nombre important de collaborateurs des services ordonnateurs et comptables et l'intégralité de la ligne managériale.

Les conclusions de cet audit, qui a certes noté quelques insuffisances mais aussi salué des initiatives locales, nous ont amenés à :

- Analyser les écarts pour comprendre leurs causes et prioriser les points critiques ;
- Formaliser un plan d'action détaillé ;
- Renforcer les procédures internes pour la conformité réglementaire ;
- Programmer des formations/ateliers et des actions correctives avec un suivi régulier et une évaluation continue ;
- Interroger nos organisations internes.

Dans la continuité de cet audit, l'année 2026 sera consacrée à la qualité du service rendu aux allocataires.



Garantir le juste droit

Le contrôle interne

Le juste droit est garanti par le dispositif de contrôle interne qui vise à couvrir les risques de toutes natures grâce à des moyens de maîtrise préventifs ou curatifs. Ce dispositif se concrétise à travers un plan de contrôle annuel qui est établi par le Directeur et le Directeur comptable et financier.

L'année 2025 a été marquée par la poursuite de la recherche de la performance et par le maintien des objectifs de contrôle sur place, datamining pièces, contrôle des divergences entre ressources et activités (Rac annuels) et fraude en montant.

Le plan de contrôle des données entrantes en matière de prestations légales prévoit :

- Les contrôles sur place des allocataires par des agents assermentés. En 2025, le montant d'impact financier s'élève à 6 181 183 € soit un impact financier moyen de 7 465 €. 828 contrôles ont été réalisés qui se sont traduits par la notification d'indus dans 77% des cas (602 indus pour 5 525 725 €), mais aussi de rappels dans 38 % des cas (312 rappels pour 655 458 €).
- Différents contrôles sur pièces sont réalisés soit par des gestionnaires conseils prestations, soit par des gestionnaires maîtrise des risques dépendant de la Direction comptable et financière. 16 224 contrôles ont été réalisés en 2025.

Une évaluation de la qualité de la liquidation est effectuée au travers de 2 indicateurs. En 2025, les objectifs ont été atteints pour L'IQL 0* dont le taux de qualité financière est de 92,6 %, mais non atteints pour l'IQL 6* qui affiche un taux à 95,8%. Un projet d'amélioration de la qualité de la liquidation a été mis en place et est piloté par le comité de pilotage Qualité.

L'IQL 0 est l'Indicateur de Qualité de la Liquidation à temps 0. Il mesure la qualité du traitement des dossiers immédiatement après leur liquidation, c'est-à-dire juste après qu'un droit ou une prestation a été calculé et avant d'éventuelles corrections ultérieures.

L'IQL 6 est l'Indicateur de Qualité de la Liquidation à 6 mois. Il mesure la qualité des dossiers six mois après leur traitement initial, une fois que les contrôles complémentaires ont pu être réalisés (contrôles sur pièces, vérifications a posteriori, détection d'indus ou de rappels).

La Caf procède également au contrôle des équipements et services financés au titre de l'action sociale. Ces contrôles permettent de détecter les déclarations erronées ou fausses mais aussi de repérer les financements potentiels, les besoins des partenaires en matière d'informations et de conseils. Il s'agit de garantir une bonne et juste utilisation des fonds publics, mais aussi d'assurer une équité entre les familles et les partenaires.

Pour 2025, 55 structures financées par la Caf au titre de l'action sociale ont fait l'objet d'un contrôle approfondi sur place et/ou sur pièces ce qui représente une masse financière contrôlée de 7 140 602 €. Ces contrôles ont généré 76 % d'indus pour un montant de 76 315 € et 24 % de rappels pour un montant de 31 299 €.

Les services du Directeur Comptable et Financier vérifient également une partie des paiements engagés par les techniciens des aides collectives.

La prévention et la lutte contre la fraude

Le préjudice de fraudes avérées pour 2025 est de 6 786 526 € avec un taux de qualification de 94 %. (Le taux de qualification correspond à la part des signalements ou dossiers instruits ayant été effectivement caractérisés comme des fraudes après analyse) Le montant moyen de la fraude est de 11 144 €.

Les sanctions prononcées à l'encontre des allocataires mis en cause sont :

- 261 avertissements ont été prononcés ;
- 282 allocataires se sont vu notifier une pénalité pour un montant total de 183 734 € ;
- 28 dépôts de plainte ont été réalisés.





Accompagner les parents

La parentalité est l'objet de nombreuses politiques publiques au cœur desquelles la Caf joue un rôle essentiel. Les politiques et dispositifs s'adaptent au développement des nouvelles configurations familiales. Du fait de ces évolutions, le rôle de parent s'est complexifié.

Parentalité : un nouveau cadre d'intervention en 2025

En 2025, la Caf de l'Oise, avec la MSA Picardie, a lancé un appel à projets pour soutenir les actions collectives de parentalité, dans le cadre du nouveau Fonds national parentalité (FNP), qui remplace le Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement aux parents (REAAP). Ce dispositif s'inscrit dans les priorités de la Convention d'Objectifs et de Gestion (Cog) 2023-2027 : mieux faire connaître l'offre aux parents et renforcer l'évaluation de son impact.

En complément des financements existants (Lieu d'accueil enfants-parents – LAEP, médiation familiale, Contrat local d'accompagnement à la scolarité – CLAS...), le FNP soutient des actions de proximité inscrites dans les dynamiques territoriales, notamment dans le cadre du Schéma départemental des services aux familles (SDSF) et des Conventions territoriales globales (CTG).

Les projets financés visent à favoriser l'implication des parents, à travers :

- Des temps d'échanges entre parents ;
- Des activités partagées parents-enfants.

19 projets ont reçu un avis favorable pour un montant total d'aide de 131 453 euros.

La Caf de L'Oise poursuit son engagement auprès des 8 porteurs de projets pluriannuels dans le cadre du REAAP pour 63 278 euros.

Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS)

Durant l'année scolaire 2024/2025, 144 groupes portés par 28 gestionnaires ont pu bénéficier de ce dispositif financé sur fonds nationaux à hauteur de 335 823 euros (269 694 € de PS CLAS socle et 66 129 € de bonification).

Médiation familiale

Dans l'Oise, 2 associations sont conventionnées dans le cadre du protocole départemental de développement de la médiation familiale, pour un total de 3 ETP qui sont financés à hauteur de 178 850 euros.

Espaces rencontres

La Caf de l'Oise soutient 2 associations financées à hauteur de 176 714 euros. Elles proposent un accueil dans leurs 3 espaces de rencontres et ont pour but de maintenir ou rétablir les relations entre les enfants et les parents.

Lieux d'accueil enfants parents (LAEP)

La Caf a versé 137 750 euros (73 147 € de PS et 64 603 € de bonus) afin d'accompagner les 9 LAEP du département (création de 3 nouveaux LAEP en 2025), dans leurs actions aux quotidiens auprès des jeunes enfants et leurs parents. Les LAEP apportent un soutien à ces derniers et permettent de rompre l'isolement des familles tout en favorisant la socialisation, l'éveil et l'autonomie des jeunes enfants.

Le financement correspond 4 085 heures d'ouverture et d'organisation.

La prévention de la radicalisation

Au printemps 2024, la Caf de l'Oise a lancé un appel à projets pluriannuel 2024/2025 pour soutenir les actions de prévention primaire de la radicalisation, au plus près des publics et des territoires. Cet appel à projet de la Caf est distinct mais néanmoins complémentaire de celui lancé par les services de l'Etat dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).

L'objectif de la branche famille est notamment de :

- Promouvoir les valeurs de la République et la Laïcité ;
- Développer l'esprit critique dans le cadre de la pédagogie du « contre discours » par des messages offrant une alternative positive à une propagande extrémiste ou visant à déconstruire et à délégitimer les discours extrémistes ;
- Lutter contre le repli communautaire dans les territoires confrontés à ce problème ;
- Développer ou renforcer l'éducation au numérique (en lien avec la prévention de la radicalisation) ;
- Accompagner les familles et les jeunes confrontés ou susceptibles d'être confrontés aux phénomènes de radicalisation.

En 2025, 5 projets ont été aidés à hauteur de 32 769 euros.

L'aide aux vacances familiales (AVF)

Considérant que les vacances créent du lien entre enfants et parents et qu'elles favorisent le bien-être de chacun, la Caf de l'Oise soutient de départ des familles, dont le quotient familial est inférieur ou égal à 800 euros, dans des structures labellisées par Vacaf. L'aide est majorée si au moins un des enfants est bénéficiaire de l'AEEH et/ou si un des parents est bénéficiaire de l'AAH. Cette année 1 426 familles allocataires dont 826 familles monoparentales et 3 428 enfants ont pu bénéficier de ces séjours pour un montant de 799 420 euros.

En 2025, la Caf de l'Oise a maintenu, sur ses fonds propres, le versement de l'aide au transport, dont les montants sont doublés par rapport aux montants des aides au transport nationales socles, afin de poursuivre son objectif de lever un des freins à l'utilisation du dispositif d'Aide aux Vacances Familiales (AVF) et d'encourager les familles à partir en vacances estivales. Au total, ce sont 862 familles qui ont bénéficié d'une aide au transport pour un montant total de 323 700 euros sur fonds locaux.



L'aide à domicile

La Caf de l'Oise, dans le cadre d'une convention avec deux associations sur le département, finance l'intervention d'AES (Accompagnants éducatifs et sociaux) et de TISF (Technicienne d'intervention sociale et familiale) pour leur accompagnement social et éducatif, mis en œuvre à partir d'un diagnostic formalisé, d'un contrat d'intervention et d'une évaluation. Ils interviennent à partir de faits générateurs sources d'indisponibilités temporaires des parents.

Les associations ont déclaré 10,21 ETP au titre des TISF (contre 8,40 ETP en 2024), et 10,99 ETP au titre des AES (contre 11,10 ETP en 2024) qui ont été financés à hauteur de 1 125 427 euros.

ZOOM

Le Service Public de la Petite Enfance (SPPE), créé par la loi du 18/12/2023 entrée en vigueur depuis 2025, garantit une solution d'accueil accessible et de qualité pour chaque famille. Il répond aux inégalités d'accès, aux disparités de qualité et à la pénurie de professionnels de la Petite enfance. Ses priorités sont : développer l'offre, améliorer la qualité, attirer des professionnels et accompagner toutes les familles.

Le SPPE vise le plein emploi, l'égalité femmes/hommes et la réduction des inégalités dès la petite enfance. Il garantit information fiable, développement de places d'accueil et qualité contrôlée.

Les communes, ainsi que les EPCI - Etablissements publics de coopération intercommunale, deviennent les « autorités organisatrices » (A.O) de l'offre de service en matière de Petite enfance avec des obligations selon la taille des communes.

Dans l'Oise, la Préfecture, la Conseil départemental, la MSA et la Caf coordonnent le déploiement du SPPE. Un webinaire organisé en janvier 2025, puis 21 réunions territoriales à l'échelle des EPCI ont permis de sensibiliser les élus aux enjeux de la Petite enfance selon les priorités de développement sur leur territoire.

Les Chargés de développement social de la Caf poursuivent la sensibilisation et l'accompagnement des territoires au travers des échanges individuels et dans le cadre des travaux des Conventions Territoriales Globales (CTG).





Développer des services à l'enfance

Développer une offre d'accueil du jeune enfant et soutenir les jeunes dans l'autonomie répond à l'une des quatre missions emblématiques de la branche famille, celle d'aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale.

Le développement de l'offre d'accueil

71 places de crèches ont été créées. Fin 2025, la Caf de l'Oise compte 3 314 places d'accueil de jeunes enfants (contre 3 423 en 2024 soit un solde négatif de 109 places). Ces places sont réparties sur 105 équipements :

- 62 multi-accueils offrant 2 050 places,
- 10 crèches familiales offrant 512 places,
- 8 crèches collectives offrant 406 places,
- 1 crèche parentale offrant 12 places,
- 18 haltes garderies offrant 266 places,
- 6 micro-crèches (PSU) offrant 68 places,

Par ailleurs, l'Oise compte 60 micro-crèches (PAJE) offrant 692 places.

23 relais petite enfance (RPE) assurent la coordination territoriale des assistants maternels – 1^{er} service dédié à l'offre d'accueil du département - grâce à un financement Caf à hauteur de 40.14 ETP (contre 39.10 ETP en 2024)

En dernier lieu, la Cnaf a poursuivi en 2025 son soutien financier au travers du Plan d'investissement pour l'Accueil du Jeune enfant (PIAJE) et du Fonds de Modernisation des Etablissements pour préserver l'offre existante et créer des places nouvelles. La Caf a versé à ce titre 2 336 556 euros aux structures EAJE.



Classe passerelle

La classe passerelle est un dispositif qui permet à des enfants qui n'ont pas fréquenté de structure d'accueil collectif de bénéficier d'un dispositif favorisant leur socialisation et impliquant leur parent dans leur future intégration à l'école.

Impulsée par la Caf et créée en 2007, la classe passerelle de Nogent-sur-Oise animée par un professeur des écoles, une éducatrice des jeunes enfants et une auxiliaire de puéricultrice permet à des enfants de moins de 3 ans issus de familles avec des difficultés de maîtrise de la langue française et habitant un territoire prioritaire, de préparer en douceur leur entrée à l'école maternelle.

La place de la famille est encouragée pour participer aux projets de la classe et pour partager le quotidien des enfants. Sur l'année scolaire, 2024/2025, 15 enfants ont été accueillis au sein de cette classe passerelle. En parallèle, il est proposé aux parents de participer à des groupes de paroles sur diverses thématiques liées à la parentalité ainsi que des ateliers pratiques sur la vie quotidienne. La classe passerelle est un réel partenariat financier et technique entre la Caf, l'Education Nationale et la mairie de Nogent sur Oise.

Aide complémentaire pour les Accueils de loisirs sans hébergement (ALSH)

La Caf de l'Oise apporte aux ALSH, en complément des fonds nationaux, une aide au fonctionnement afin de favoriser l'accès à ces équipements pour toutes les familles, particulièrement les plus modestes. Pour cela, les partenaires doivent mettre en place un des barèmes de participation familiale établis par la Caf de l'Oise qui tient compte des capacités contributives des familles.

Une participation complémentaire de 2 193 553 euros a été ainsi versée aux 411 ALSH qui mettent en place ces barèmes, sur les 491 ALSH existants.

Les projets éducatifs territoriaux (PEDT)

Le projet éducatif territorial permet de mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre le temps scolaire et le temps périscolaire.

La Caf de l'Oise poursuit son implication sur le plan départemental, pour accompagner la mise en place des rythmes éducatifs. 95 PEDT ont été validés pour la période 2025/2026 dont 6 nouvelles demandes. 252 communes sont couvertes par un PEDT.

Jeunesse : encourager l'engagement avec "Initiatives Jeunes"

Dans le cadre de la Cog 2023-2027, la Caf de l'Oise réaffirme son engagement en faveur de l'autonomie des jeunes. Après des actions soutenues en 2023 (45 projets financés) et une adaptation du dispositif en 2024, l'année 2025 marque le lancement de l'appel à projets « Initiatives Jeunes ». Ce nouveau cadre vise à placer les jeunes de 12 à 17 ans au cœur des projets, en soutenant des initiatives collectives qu'ils conçoivent eux-mêmes, accompagnés par des structures locales.

L'objectif est de favoriser leur implication, leur prise de responsabilité et leur ouverture sur le monde, tout en renforçant le lien social sur les territoires.

Ouvert à des projets variés (culture, sport, citoyenneté, numérique, loisirs...), le dispositif valorise les démarches innovantes et participatives, et encourage les dynamiques partenariales.

En 2025, 22 porteurs de projets ont candidaté pour 33 projets (49 actions), témoignant d'un réel dynamisme territorial, notamment dans les zones prioritaires. Une enveloppe de 123 904 euros est mobilisée pour accompagner ces initiatives et faire des jeunes de véritables acteurs de leur territoire.

Le soutien des jeunes dans leur parcours d'accès à l'autonomie

En 2025, la Caf a poursuivi le financement des "séjours courts" (3 nuits) en plus des "séjours de vacances". La gestion des paiements des aides aux vacances pour les enfants et adolescents (AVE) confiée aux services de Vacaf depuis 2023, s'est poursuivie cette année encore. L'intérêt étant d'offrir aux familles et aux partenaires un portail et un interlocuteur unique pour toutes les vacances (vacances familiales, vacances enfants en lien avec le dispositif Etat Pass Colo qui vise exclusivement les enfants âgés de 11 ans).

Le conventionnement des organisateurs locaux (communes, associations, ALSH...) a été assuré par la Caf : 31 structures ont ainsi été conventionnées en 2025, soit une augmentation 58% par rapport à 2024.

Ces conventionnements permettent, en sus, de s'assurer de la qualité des programmes pédagogiques proposés par les partenaires et également de s'assurer du respect de la charte de la laïcité.

470 jeunes de 6 à 18 ans ont pu bénéficier de l'Aide aux vacances pour enfants et adolescent (AVE) pour un montant total de 175 398 euros, en 2025.

En outre, afin de soutenir les jeunes et de poursuivre une dynamique positive, la Caf de l'Oise a accordé 492 aides pour les formations de base au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA), soit un montant de 168 499 euros.

FJT - Foyers Jeunes Travailleurs

4 Foyers Jeunes Travailleurs continuent à bénéficier d'une aide complémentaire sur fonds locaux pour un total de 242 807 euros en complément de la prestation de service pour un montant total de 329 111 euros.

Développer l'animation de la vie sociale

Par leur capacité à animer les territoires, les centres sociaux ont poursuivi leurs actions afin de favoriser le lien social entre les habitants et faire vivre la solidarité de proximité.

L'animation de la vie sociale

- **Les centres sociaux**

25 centres sociaux du territoire ont bénéficié cette année, de la prestation de service « animation globale » pour un montant de 1 916 258 €. Parmi ces structures, 19 (création d'un nouveau centre social en 2025) ont été financées en complément par la prestation de service « animation collective familles » pour un montant de 510 489 €. 6 agréments qui arrivaient à échéance ont fait l'objet d'un renouvellement pluriannuel validé par le Conseil d'Administration et 2 agréments ont fait l'objet d'une prolongation le premier du 31/10/25 au 31/12/26 et le second du 01/01/26 au 31/12/26.

- **L'animation locale**

Bien que les centres sociaux soient bien repartis sur le territoire de l'Oise, la Caf souhaite, en complément, inciter l'émergence de petites structures d'animation locale.

Ces structures jouent un rôle d'animation sociale dans des zones peu équipées (absence de centre social...) ou éloignées des pôles d'activité et sur lesquelles existe une forte demande sociale des familles. Les structures d'animation de la vie locale privilégient dans leur projet l'intervention de proximité auprès des familles et avec leur participation.

Le territoire de l'Oise compte 7 associations qui ont pu bénéficier en 2025 de la PS « animation locale » pour un montant de 189 931 €



Améliorer les conditions de logement

Le logement et l'habitat

En complément de l'intervention de l'équipe de travailleurs sociaux, la Caf de l'Oise est réactive pour accompagner les allocataires et bailleurs en cas d'impayé de loyer, que ce soit dans le parc public et ou privé, en location et en accession. Le service logement assure le suivi des signalements d'indécence des logements, pour mettre en œuvre la conservation des aides au logement et inciter à leur mise aux normes. Ce service vérifie également le respect des règles liées au risque de surpeuplement et assure la gestion du Fonds départemental de Solidarité Logement par délégation du Conseil départemental.

Le service des aides financières individuelles (AFI) instruit quant à lui les demandes faites au titre du Règlement Intérieur d'Action Sociale (RIAS), en lien notamment avec la question du logement (prêt combustible, prêt d'honneur et secours, aide à l'amélioration de l'habitat, aide à l'amélioration du cadre de vie et aide à l'équipement ménager et mobilier).

En 2025, ce sont 1 678 aides financières qui ont été attribuées aux familles :

- 37 demandes d'amélioration de l'habitat/cadre de vie pour un montant de 58 344 € ;
- 1 261 demandes d'équipement ménager/mobilier pour un montant de 681 526 € ;
- 40 demandes d'accès et maintien dans le logement pour un montant de 27 910 € ;
- 334 demandes d'énergie-eau-combustible pour un montant de 209 376 € ;
- 6 demandes pour l'achat d'une caravane pour un montant de 29 500 €.



L'offre de service travail social

Le logement constitue un levier essentiel d'intégration sociale et contribue à la cohésion familiale. Dans ce cadre, La Caf de l'Oise mène une politique visant à favoriser l'accès et le maintien des familles dans un logement de qualité, à travers différentes actions :

- Prévention des expulsions ;
- Lutte contre le logement indécents ;
- Lutte contre le Surpeuplement.

Grâce à une approche transversale, les travailleurs sociaux accompagnent les familles en les informant et en les conseillant sur leurs droits. Ils interviennent aussi auprès des bailleurs afin de favoriser le dialogue avec les locataires et ainsi prévenir les situations de mal-logement.

Afin d'améliorer les conditions d'habitat, la Caf de l'Oise peut accorder, en complément du prêt légal, un prêt social complémentaire, voire une subvention selon les situations présentées. Pour ces situations spécifiques (maîtrise d'énergie, impayé de loyer, remise aux normes de décence, familles surendettées), un accompagnement personnalisé avec un travailleur social permet de construire un montage financier en lien avec les partenaires sur le territoire.

En 2025, les travailleurs sociaux sont intervenus auprès de 193 familles :

- 123 interventions pour résorber un impayé de loyers (64%) ;
- 24 interventions pour un logement indécents (12%) ;
- 46 interventions pour le surpeuplement (24%).

La prévention des expulsions dans le parc privé

La Caf poursuit son action en direction des locataires du parc privé. Ainsi, sur signalement d'un impayé par le service logement, les travailleurs sociaux proposent une rencontre aux locataires et aux propriétaires concernés, afin de rechercher une solution d'apurement de la dette. L'intervention permet aussi d'éviter de suspendre l'allocation logement, en transmettant, en temps voulu, les informations au service logement.

L'intervention permet de faciliter le dialogue entre le bailleur et peut ainsi réamorcer des échanges rompus.

En 2025, le service social est intervenu auprès de 118 ménages sur les questions de résorptions d'impayés de loyer en parc privé. Les familles ont surtout été informées sur les droits et les aides de l'action sociale Caf, pour maintenir le droit à l'Aide au logement.

Les axes de travail principaux des travailleurs sociaux sont :

- Le maintien dans le logement pour 52 familles ;
- La mise en place d'une médiation pour 34 familles ;
- L'accompagnement vers un relogement pour 18 familles ;
- L'intervention des travailleurs sociaux auprès des familles confrontées à un impayé d'emprunt accession.

D'autre part, le service social a poursuivi son action en direction des familles confrontées à un impayé d'emprunt accession : 5 familles ont été rencontrées dans la cadre d'un accompagnement social. La plupart des familles adhèrent aux conseils du travailleur social pour se maintenir dans leur habitation ou mettre leur bien en vente afin d'éviter une vente par adjudication. Un travail sur le relogement dans le parc public est parfois réalisé. Cette intervention permet de prendre en charge la situation dans sa globalité.

On note une diminution constante des signalements depuis la fin des ouvertures de droit à Allocation Logement pour l'accession. Le maillage réalisé sur le territoire avec les partenaires a permis de faire connaître les offres de service mises en place par la Caf de l'Oise.



La lutte contre le logement indécent

Les Allocataires peuvent alerter la Caf sur leurs conditions de logement grâce à un auto-diagnostic disponible sur le site Caf.fr et sur la plateforme Signal Logement. Les travailleurs sociaux sont, quant à eux, saisis de toute situation ayant abouti à un constat de non-décence pour les familles avec enfant à charge.

Un marché de diagnostic décence de logement pour 4 ans a été signé le 11/09/2024 avec Soliha Grand Paris.

Soliha Grand Paris a reçu 47 demandes de visites dont 40 visites initiales et 7 visites de contrôles :

- 27 visites initiales réalisées : 25 logements non-décents et 2 logements décents ;
- 20 demandes de visites annulées : 6 pour départs des locataires et 14 pour incapacité de l'opérateur à réaliser les visites à partir de novembre 2025.

L'opérateur a également réalisé 17 visites de logements en 2025 de bons de commandes de visites de 2024. La plupart des signalements sont réalisés sur la plateforme SIGNAL LOGEMENT. Dans le cas où l'allocataire réalise un signalement par l'auto-diagnostic disponible sur le site caf.fr, l'équipe logement transmet le signalement au Guichet Unique de l'habitat Indigne (GUHI) qui se charge de la création d'un dossier Signal Logement.

Le GUHI a reçu 656 signalements de logement présumés non-décents sur Signal Logement en 2025, dont :

- 64 signalements refusés pour doublon ou départ des occupants ;
- 34 saisies ORTHI ;
- 641 appels reçus par l'ADIL et 24 saisines Signal Logement à la place des usagers ;
- 58 visites réalisées par la DDT ;
- 44 Visites réalisées par l'opérateur de la Caf ;
- 187 visites réalisées par les communes / EPCI ;
- 37 dossiers DALO enregistrés pour logement indécent, insalubre dont quatre reconnus prioritaires ;
- 348 dossiers du parc privé ;
- 308 dossiers du parc social.

En 2025, nous avons réalisé 73 conservations d'Aide au Logement (ALS - Allocation de Logement Sociale et ALF - Allocation de Logement Familiale) :

- 33 conservations en cours ;
- 40 clôturés en 2025.

Vivre dans un logement ne garantissant pas les critères minimums d'habitabilité peut comporter de nombreux risques pour la santé des occupants. L'un des facteurs de risque identifié est la suroccupation du logement.

En 2025, 52 nouvelles situations de surpeuplement ont été relevées et 38 suivis de dossier ont été réalisés (2èmes dérogations et plus) par le service logement.

En 2025, le service social, a accompagné 24 familles sur les situations déclarées de non-décence : la complexité de ces situations conduit en effet régulièrement le travailleur social à suivre la famille sur plusieurs mois. L'objectif est de l'aider à faire valoir ses droits à une remise aux normes de décence. Les travailleurs sociaux s'efforcent donc de faire le lien entre le locataire et son bailleur afin que les travaux puissent être réalisés. Un travail important avec les partenaires est également mis en œuvre pour faciliter la médiation, informer les familles sur leurs droits, solliciter d'éventuels soutiens financiers et accompagner la famille vers un relogement.



La lutte contre la précarité énergétique

La Caf octroie des aides sous forme de prêt et/ou de subvention et propose une offre du secteur travail social par l'accompagnement des familles dans la réalisation de leur projet d'exécution de travaux d'amélioration de l'habitat en les informant sur les dispositifs existants ou les orientant vers le partenaire adéquat, en lien avec un expert thermicien de l'Adil. En outre, elle participe aux comités de suivi mis en place par le Conseil Départemental dans le cadre d'un Programme d'Intérêt Général.

L'information et l'accès aux droits

La Caf subventionne l'ADIL de l'Oise et l'AIVS Tandem Immobilier dans le but d'informer et d'accompagner les allocataires et ainsi renforcer l'accès à leurs droits :



- L'ADIL de l'Oise est subventionnée à hauteur de 57 000 € pour informer, conseiller et orienter les allocataires et leurs bailleurs dans le domaine du logement et de l'habitat.



- Tandem immobilier est subventionné à hauteur de 35 115 € pour permettre aux familles allocataires disposant de faibles revenus d'accéder à un logement locatif privé, décent et dont le loyer est compatible avec leurs ressources.

Le fonds de Solidarité Logement (FDSL)

La Caf est l'un des principaux financeurs du FDSL avec un abondement de 588 000€ pour l'année 2025. Elle assure également la gestion des fonds, le paiement des aides sur délégation du Conseil Départemental et le recouvrement des prêts.

Depuis 2024, lors du renouvellement de la convention de gestion pluriannuelle signée entre la Caf et le Conseil Départemental, le service logement s'est vu désormais confier la gestion des dossiers FSL des ressortissants de la MSA.

En 2025, ce sont 4 889 décisions FSL, tous types de décisions et tous volets confondus, qui ont été exploitées (contre 4 958 en 2024).



Renforcer l'accès aux droits

La Caf solidaire

La Caf de l'Oise a poursuivi ses actions partenariales avec le Conseil départemental dans l'intérêt des allocataires. A ce titre plusieurs réunions stratégiques et techniques ont été organisées pour faire vivre les dispositifs conventionnés existants et pour préparer les réformes attendues.

Pour favoriser l'accès, le maintien et le rétablissement des droits de ses allocataires, la Caf a poursuivi son partenariat avec la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA) pour optimiser la transmission des décisions d'octroi de l'AAH et de l'AEEH par voie dématérialisée.

Dans la continuité des conventions déjà établies avec les tuteurs moraux du département (UDAF, APJSO et APJMO), le Centre hospitalier Simone Veil de Beauvais et le Centre hospitalier de Clermont de l'Oise ont également rejoint ce collectif.

Ce partenariat vise à organiser des revues de dossiers centrées sur les situations les plus complexes, afin de favoriser un traitement concerté et de mieux sécuriser les parcours des allocataires.

Il contribue également au déploiement de l'Offre tuteurs, qui constitue un axe important d'amélioration de la relation entre la Caf et les tuteurs moraux.

Enfin, la Caf a organisé plusieurs webinaires à destination d'un large panel de partenaires locaux. Ces sessions ont porté sur les prestations légales et extra-légales, les parcours allocataires, les principales réformes en cours ainsi que sur le Pack Nouveau Départ (PND), pour lequel la Caf assure un rôle central de coordination.

Ces temps d'échange ont permis de renforcer la compréhension des droits, d'améliorer la connaissance des dispositifs mobilisables et de favoriser une approche commune des situations des publics protégés. Ils ont également contribué à harmoniser les pratiques entre partenaires et à fluidifier l'orientation des usagers vers les solutions les plus adaptées. Grâce à ces webinaires, la Caf consolide un réseau local mieux informé, plus réactif et davantage en capacité d'accompagner les parcours sensibles. Cette démarche s'inscrit enfin dans une volonté plus large de soutenir les professionnels en leur offrant des outils actualisés et un cadre partagé d'intervention.

Ces actions ont permis d'améliorer la qualité des échanges au quotidien et de renforcer la coordination entre la Caf et les professionnels qui accompagnent les usagers.

La Caf spécialisée

Plusieurs prestations sont gérées de façon mutualisée : Caf de l'Aisne pour le recouvrement des pensions alimentaires (ARIPA), Caf de la Somme pour l'Assurance Vieillesse des Parents au Foyer (AVPF), Caf de l'Indre pour l'Allocation Journalière du Proche Aidant (AJPA) et l'allocation de présence parentale (AJPP). Cette centralisation nécessite une relation efficiente entre les Caf pour le suivi des situations, la transmission d'informations et le bon écoulement de la charge de travail dans l'intérêt de l'allocataire.

Modernisation et proximité : la Caf à l'écoute des besoins des publics

Le déploiement de l'approche populationnelle

Après avoir créé en 2024 une première équipe chargée d'accompagner les allocataires concernés par le handicap ou la maladie, une seconde équipe dédiée aux allocataires européens et extra-européens a été mise en place début 2025.

Cette nouvelle façon de travailler, qui consiste à organiser les équipes autour de publics aux besoins spécifiques, montre déjà des résultats positifs : elle améliore la qualité du traitement des dossiers, clarifie les priorités et renforce l'implication des équipes.

Les premiers retours soulignent aussi que cette approche transforme l'organisation du travail et demande une adaptation régulière du management et de la planification, afin de maintenir un bon niveau de fluidité et de qualité dans le traitement des dossiers.

Faciliter et sécuriser les échanges en ligne

Afin de répondre aux exigences du Règlement Général sur la Protection des Données, la Caf a poursuivi le déploiement d'une plateforme institutionnelle d'échanges sécurisées (PEPS). La Caf et la Conseil départemental de l'Oise ont investi ce dispositif pour les échanges autour :

- Du RSA ;
- Des créances de l'aide sociale à l'enfance (ASE) ;
- Des aides du fonds de solidarité logement (FSL).

Par ailleurs, une grande partie du flux reçu par la Caf résulte des téléprocédures (57%) qui permettent une prise en charge automatique et sécurisées informations transmises par les allocataires et les partenaires.

Le recours aux téléservices garantit une transmission des informations à la fois sécurisée et tracée, tout en permettant leur prise en charge plus rapide.

Afin d'accroître la part de ces flux dématérialisés, une action de communication a été menée auprès des bailleurs sociaux afin de les sensibiliser sur les avantages des échanges dématérialisés : sécurité, rapidité, réduction des coûts, amélioration du service rendu.

Sécuriser le suivi des justificatifs de pension de retraite pour un juste droit

En 2025, la Caf a poursuivi le renforcement de ses coopérations avec les organismes débiteurs de prestations vieillesse, dans une logique de sécurisation des échanges et d'amélioration de la qualité de service.

En février 2025, une convention partenariale a été signée entre la Carsat Hauts-de-France et les Caf du territoire afin d'accompagner plus efficacement les bénéficiaires du RSA et d'AAH dans leur transition vers la retraite. Ce cadre commun vise à harmoniser les pratiques, à fluidifier les transmissions d'informations et à sécuriser l'instruction des droits.

Des échanges dématérialisés et sécurisés sont opérationnels entre la Carsat et la Caf pour le traitement des subrogations retraite, ainsi que pour le traitement des subrogations retraite. La subrogation permet à la Caf de récupérer directement auprès de la Carsat les montants qui lui sont dus lorsque des prestations comme l'AAH ou le RSA ont été versées en avance.

Ce dispositif assure une régularisation automatique, conforme aux règles applicables, tout en évitant toute démarche supplémentaire pour les allocataires. Grâce à cette organisation, les dossiers sont traités dans des délais maîtrisés, garantissant la continuité des droits. Un mécanisme similaire est également en place avec les services de la CPAM, contribuant à renforcer la fluidité des échanges entre organismes.

Ces dispositifs renforcent la fluidité des échanges entre organismes et sécurisent le traitement des droits des allocataires. Ils illustrent la volonté de la Caf de moderniser ses pratiques tout en simplifiant les démarches pour les usagers.

Les Assistants Digitaux

Depuis plusieurs années de nouveaux outils automatiques de collecte et d'enregistrement de données ont été déployés pour :

- Optimiser la productivité et de la qualité du service ;
- Améliorer les délais de traitement et la satisfaction des allocataires ;
- Contribuer à l'allègement des charges de travail et au bien-être des gestionnaires ;
- Sécuriser les traitements en évitant les erreurs de saisie.

Ce panel d'outils s'est enrichi en 2025 avec la mise en place d'un automate dédié à la gestion des situations de résidence alternée.

Ce dispositif permet de fiabiliser et d'accélérer le partage des APL entre parents séparés, en automatisant l'analyse des situations déclarées. Il contribue également à réduire les erreurs et à sécuriser le calcul des droits.



Nos partenaires de proximité

En ce qui concerne la stratégie d'accès aux droits, en 2025, cinq nouvelles conventions partenariales ont été signées : avec les Centres Hospitaliers Simone Veil de Beauvais et Isarien de Clermont, le Samu social pour la résidence d'Orvillers-Sorel, le SIAO et la Carsat.

La Caf a renforcé sa collaboration avec les tuteurs moraux en signant 2 nouvelles conventions avec les centres hospitaliers de Beauvais et de Clermont. Dans le cadre de ce partenariat, elle a continué à organiser des revues de dossiers afin d'étudier les situations de blocage administratif et de rupture de droit. Elle a, par ailleurs, été très régulièrement sollicitée pour des situations d'urgence.

Une convention a aussi été signée avec la CPAM pour renforcer et formaliser leur coopération. L'objectif est de lutter contre le non-recours aux droits sociaux et aux soins, d'accompagner les publics vulnérables dans une perspective d'amélioration de la qualité de service rendue et de simplifier les démarches à accomplir.

La Caf a également poursuivi ses échanges avec le SPIP de l'Oise afin d'envisager des séances d'information destinées aux conseillers pénitentiaires de probation et d'insertion. L'objectif est d'informer les détenus et leurs familles des effets de l'incarcération et du retour au foyer pour anticiper les démarches à réaliser.

Les échanges ont aussi été maintenus avec la CARSAT qui nous communique de façon hebdomadaire, par voie sécurisée, les avis de subrogation afin de gérer de façon efficace les droits AAH et RSA des allocataires arrivés à l'âge de la retraite.

Un premier bilan des actions réalisés par les 17 Centres sociaux qui ont été retenus dans le cadre de l'appel à projet "Favoriser l'Accès aux droits" (FADO) des familles, pour la période 2024/2025, a permis de reconduire cet appel à projet pour la période 2026/2027.

Des séances d'informations et des webinaires ont été organisés sur les thèmes suivants :

- « La Caf solidaire » avec une présentation des prestations familiales légales dont l'AVVC, des aides extra-légales du RIAS et des offres de service en ligne ;
- « Les offres de travail social » ;
- « L'accès aux droits pour les bénéficiaires de la protection internationale » ;
- « Le Pack Nouveau Départ » ;
- Les réformes « la solidarité à la source et l'adossement au DRM » et « les Bénéficiaires du RSA / France Travail ».

La Réforme « BRSA/France travail » a nécessité une concertation suivie avec les services du Conseil départemental et de France travail afin de parvenir à une compréhension partagée des évolutions réglementaires, de définir les compétences des organismes et les circuits de transmission des décisions relatives au RSA.

Des conventions ont également été signées avec :

- Le SIAO en faveur de l'accès aux droits et aux soins ;
- Le Samu social concernant le financement d'un centre d'accueil et d'hébergement pour les victimes de violences conjugales et intrafamiliales. Dans le cadre de ce nouveau partenariat, la Caf a pu expérimenter de nouvelles modalités de RDV des droits par visio en présence de l'allocataire et de l'intervenant sociale pour les ménages accueillis par le Samu social.

Enfin, des réunions ont eu lieu avec la Préfecture de l'Oise pour envisager la signature d'une convention de coopération entre la Préfecture, la Caf et la CPAM dans le cadre de la lutte aux prestations sociales.



Des tuteurs moraux au plus près des usagers et de la Caf

En 2024, le partenariat avec les tuteurs moraux (UDAF, APJMO et APSJO) s'est concrétisé par la signature de conventions partenariales. Ces conventions définissent les modalités de collaboration entre les organismes afin de favoriser l'accès aux droits pour les usagers, notamment en ce qui concerne la détection, l'ouverture, le maintien et le rétablissement des droits dans des délais raccourcis.

Des rencontres régulières ont été organisées pour examiner les situations des allocataires confrontés à une rupture de droits. Ces échanges ont permis de mieux comprendre les besoins des usagers et d'adapter les mesures de soutien en conséquence.

Enfin, des contacts ont été établis avec les Centres Hospitaliers de Beauvais et de Clermont. Ces échanges devraient aboutir à la signature de nouvelles conventions, similaires à celles déjà en place, afin de continuer à améliorer l'accompagnement des usagers.

Des partenaires engagés

A l'instar des tuteurs, le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation ainsi que le Secours Catholique ont signé une convention visant à promouvoir l'accès et le maintien des droits des bénéficiaires pour leurs publics respectifs.

Des partenaires institutionnels et locaux

L'URSSAF de Picardie et les CAF picardes se sont engagées dans une convention qui vise à définir les modalités de coopération et de mise à disposition de données afin d'informer sur les droits, partager les informations importantes sur les travailleurs indépendants, prévenir les indus et mieux lutter contre la fraude sont les finalités de ce partenariat.

Des partenaires à nos côtés

Le Tribunal judiciaire de Beauvais, représenté par le juge aux affaires familiales, et la Caisse d'Allocations Familiales ont tenu une réunion visant à mieux se connaître et à définir leurs champs de compétences respectifs, notamment dans le cadre des séparations de couple. À cette occasion, la Caf a présenté l'Agence de Recouvrement et d'Intermédiation des Pensions Alimentaires (ARIPA) ainsi que les actions qu'elle met en œuvre au bénéfice des familles.



Accompagner les plus fragiles

Pour soutenir et accompagner les familles les plus fragiles, la Caf de l'Oise accorde des aides financières selon des règles définies par le Conseil d'administration.

Les aides individuelles

Le Règlement Intérieur d'Action Sociale (RIAS) « Aides aux familles » distingue les aides attribuées sur critères administratifs, des aides sur projet. Pour ces dernières, il fixe la nécessité de faire établir, par un travailleur social, un diagnostic social sur la situation de la famille pour éclairer tout examen d'une demande et mobiliser, si nécessaire, d'autres dispositifs.

La Caf de L'Oise, en 2025 a octroyé pour un total de 3 029 750 euros d'aides dans les domaines prioritaires de l'Action sociale des Caf : soutien à la parentalité, logement et insertion sociale.

ZOOM

L'Aide pour les Victimes de Violence Conjugale (AVVC)

L'AVVC a été créée par la loi du 28 février 2023 et entrée en vigueur le 28 novembre 2023. Elle apporte un soutien financier aux victimes de violences conjugales sous forme de prêt sans intérêt ou de subvention selon leurs ressources, elle est versée sous certaines conditions (ressources, pièces justificatives relatives à la violence conjugale)

Elle est ouverte à toute personne victime, allocataire ou non, quel que soit le type ou l'ancienneté de la relation avec l'auteur, sans exigence de justificatif de conjugalité.



1. VOLUMÉTRIE GLOBALE & RÉSULTATS		
Nombre total de demandes	400	100 %
Nombre d'accords (Dossiers validés)	318	79,5 % des demandes
Nombre de refus	89	22,3 % des demandes
Nombre de dossiers suivis par un Travailleur Social	74	18,5 % des demandes
2. FINANCEMENT DES ACCORDS		
Aides accordées par type :	318	100 % des accords
Subventions	318	294 260 €
Prêts	0	— €
Montant total accordé	—	294 260 €
Montant moyen de l'aide	—	925 € / dossier
3. TYPOLOGIE DES FAMILLES (BÉNÉFICIAIRES ACCORDÉS)		
Sans enfant	32	10,1 %
Famille avec 1 enfant	89	28,0 %
Famille avec 2 enfants	105	33,0 %
Famille avec 3 enfants	61	19,2 %
Famille avec 4 enfants	25	7,9 %
Famille avec 5 enfants et plus	6	1,9 %
4. ANALYSE ET PART DES REFUS		
Pièces Jointes non conformes	40	44,9 %
Dossier muté	12	13,5 %
Déjà bénéficié dans l'année	10	11,2 %
Violences non conjugales	10	11,2 %
Non recevable	9	10,1 %
Pièces Jointes supérieure à 12 mois	8	9,0 %

Aide pour le décès d'enfant (ADE) :

L'ADE, est une aide légale qui est versée pour aider les familles confrontées au décès de leur enfant. Cette aide légale est gérée par le service AFI, en complément de l'aide extra légale « décès enfants et conjoint ».

AIDE LEGALE ADE 2025

DÉCISION	NOMBRE DE DOSSIERS	MONTANT TOTAL ACCORDÉ
Accords	88	204 032,14 €
Refus	1	-
Total	89	204 032,14 €

AIDE EXTRA-LEGALE DECES 2025

DÉCISION	NOMBRE DE DOSSIERS	MONTANT UNITAIRE	MONTANT TOTAL
Accords	42	1 000 €	42 000 €
Accords	7	1 500 €	10 500 €
Refus	8	-	-
Total	57	-	52 500 €

Les aides aux partenaires

Dans le cadre de son Règlement Intérieur d'Action Sociale (RIAS) «Aides aux partenaires», la Caf de l'Oise contribue également à l'accompagnement des plus fragiles, en mobilisant plusieurs dispositifs distincts qui répondent aux besoins différenciés de chaque famille.

Dans le domaine de **l'aide aux vacances pour tous**, la Caf soutient les associations Vacances et Familles, Rosalie et les Restaurants du Cœur dans l'organisation de premiers départs en vacances pour des familles aux ressources modestes rencontrant des difficultés à s'y engager seules.

La Caf de l'Oise et la MSA Picardie poursuivent dans le cadre de l'action sanitaire et sociale l'opération **"Paniers solidaires"**. Ce dispositif poursuit son déploiement au bénéfice des familles de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais, de la Picardie Verte et de l'Oise Picarde. Cette opération a pour objectif de permettre aux familles de bénéficier de paniers de fruits et légumes frais ainsi qu'un accompagnement dans le cadre de l'éducation au bien manger et des ateliers de soutien à la parentalité, tout en soutenant la profession agricole dans l'écoulement de produits locaux de saison.



Parentalité & CLAS : une dynamique de coéducation renforcée

Le 2 octobre 2025, la Caf de l'Oise a réuni 85 professionnels et bénévoles du dispositif CLAS pour une journée départementale dédiée à la parentalité et à la coéducation, en partenariat avec Alter Ego 95.

Cette rencontre a permis de réaffirmer le rôle du CLAS comme espace complémentaire à l'école, centré non seulement sur l'accompagnement scolaire, mais aussi sur la confiance, l'autonomie et l'épanouissement de l'enfant. Véritable trait d'union entre l'école et les familles, il contribue également à renforcer la place des parents, en les aidant à mieux comprendre les attentes scolaires et à se sentir légitimes dans leur rôle éducatif.

Rythmée par des échanges de pratiques, des témoignages et des ateliers, cette journée a favorisé l'interconnaissance des acteurs et mis en lumière les leviers d'une coéducation réussie, fondée sur le partenariat et la complémentarité.

À travers l'animation de ce réseau, la Caf de l'Oise confirme son engagement en faveur d'une alliance éducative au service des enfants et de leurs familles.



Accès aux droits pour tous

L'accès aux droits est l'un des 5 projets stratégiques portés par la Caf de l'Oise. Ce projet vise à améliorer l'accès aux droits et à lutter contre le non-recours. 5 axes de travail soutiennent ce projet stratégique qui est notamment mis en œuvre par l'équipe des travailleurs sociaux.

Un service de travail social qui intervient en complémentarité avec le service prestations pour prévenir la dégradation des situations et permettre l'accès aux droits

En 2025, 141 demandes directes ont été prises en charge par les travailleurs sociaux pour répondre à une problématique ponctuelle de la famille, en sus des autres offres de service de travail social mises en place (2002)

L'offre de service de travail social

Elle s'inscrit dans une démarche préventive et proactive et est déployée dans 3 grands domaines :

- La parentalité 73%
- Le logement 10%
- L'insertion 17%

Elle se décline auprès des familles confrontées à un ou plusieurs événements fragilisant : la séparation, le décès d'un membre de la famille, l'impayé de loyer, le surpeuplement, l'indécence et la monoparentalité. L'objectif de ces interventions est d'éviter une dégradation de la situation et construire un projet de vie visant à l'améliorer durablement.

L'accompagnement des familles monoparentales (domaine de la parentalité)

Les travailleurs sociaux de la Caf sont informés des familles allocataires ayant déclaré une séparation ou la perte du conjoint. En 2025, 3 667 situations ont été signalées au service social (3 544 à la suite d'une séparation et 123 après le décès d'un conjoint). 1 343 interventions ont été réalisées dans le cadre de la séparation et 75 dans le cadre du décès d'un parent. A l'occasion de ces entretiens, le droit de la famille est abordé, mais aussi le logement, le budget, la médiation familiale, l'isolement.

Durant cette année, 73 allocataires ont été accompagnés dans le cadre de l'Aide pour les Victimes de Violence Conjugales. Un lien transversal avec le secteur Allocataires en charge des paiements de cette aide.

Les interventions collectives des travailleurs sociaux

En complément de ces offres de service individuelles, la Caf propose en partenariat avec les associations de médiation de l'Oise, des juristes et des avocats, des interventions collectives « parents après la séparation » destinées aux allocataires déclarant une séparation. En 2025, 3 séances ont été réalisées sur le territoire (Creil, Compiègne et Beauvais).

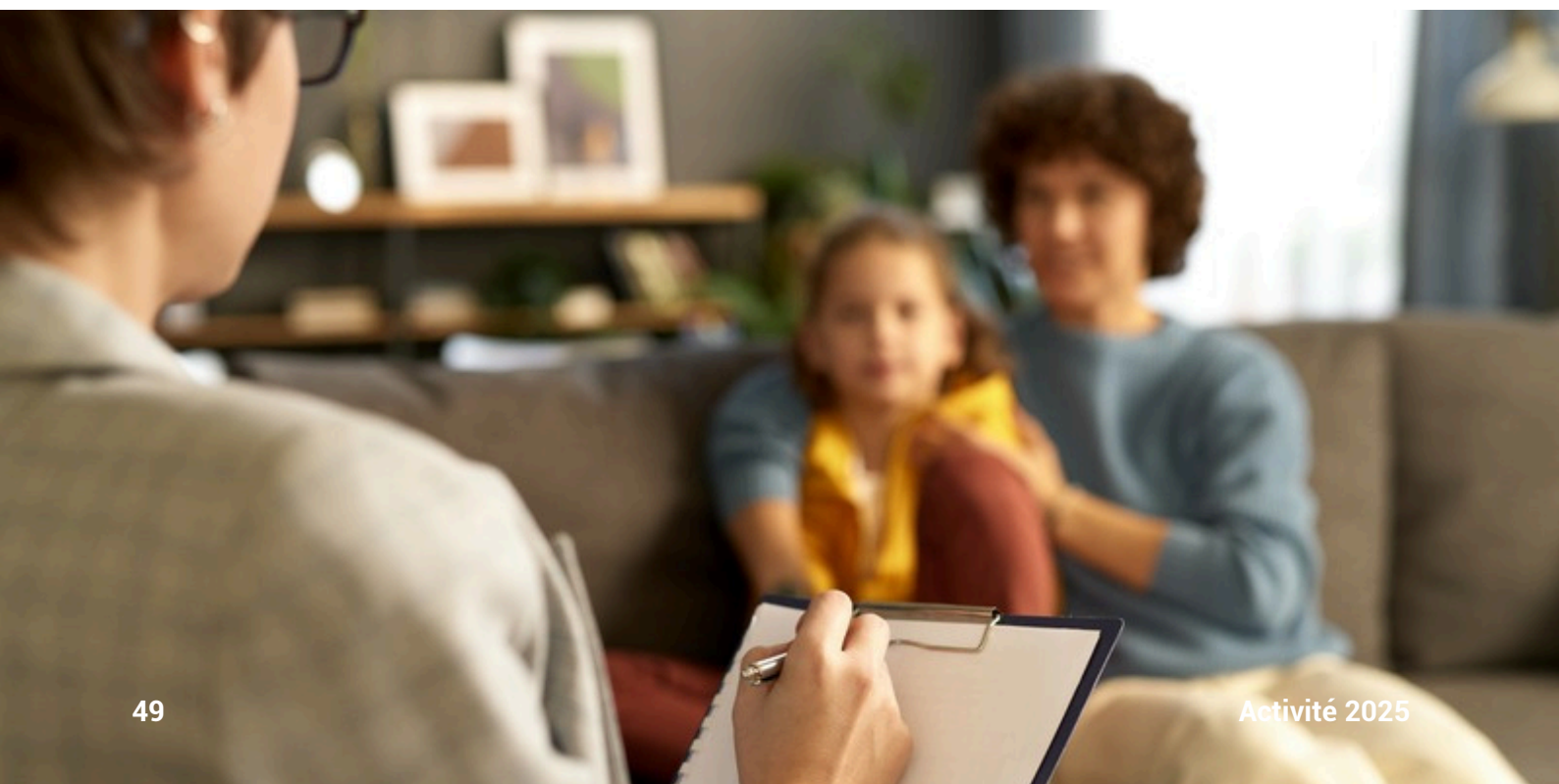
Ces séances, en présentiel, ont permis à 21 familles de pouvoir échanger avec les professionnels sur leur séparation. Elles ont également pu prendre des rendez-vous individuels selon leurs besoins respectifs.

Ces séances sont très appréciées des participants, qui font état d'échanges bienveillants.

ZOOM

1 442 rendez-vous des droits réalisés en 2025 dont l'objectif est d'aider les allocataires à atteindre la plénitude de leurs droits

Lors d'une première rencontre avec les allocataires, les travailleurs sociaux réalisent un rendez-vous des droits. Il permet, de faire le point sur les droits potentiels, en particulier les droits aux prestations de la Caf, mais également autour des questions de la santé et de l'insertion socio-professionnel. Des conseils sont aussi apportés sur les démarches administratives, le budget et les partenaires.





Webinaire Maternité

En 2025, la Caf de l'Oise et la CPAM ont poursuivi les ateliers numériques autour de la maternité. Ainsi, 91 familles ont participé à ces présentations conjointes. Un replay a également été enregistré et fait état de 771 vues.

Cet atelier est proposé aux allocataires ayant déclaré une grossesse au cours des 4 mois. Durant cette présentation, différents points CPAM et Caf sont abordés :

- Les examens médicaux,
- Les déclarations Caf - CPAM,
- Les droits Caf - CPAM,
- Les différents modes de gardes,
- L'arrivée du bébé

Un temps d'échanges est aussi laissé entre les allocataires et les intervenants afin de répondre aux questions.

ZOOM

Le projet d'Orvillers-Sorel

Ce projet est né en 2022 à l'initiative de la Caf, autour d'un projet de soutien parentalité pour un futur lieu d'accueil du Samu social. Rapidement, le besoin d'un partenariat plus large s'est imposé pour sécuriser durablement les parcours des femmes victimes de violences. Le projet s'appuie sur la réhabilitation d'un ancien lycée loué au Samu social par la congrégation des Sœurs Notre-Dame de Namur.

En 2023, la Caf de l'Oise et le Conseil départemental ont proposé une coordination multi-partenaire autour de l'accueil et l'accompagnement des victimes. Un groupe de travail réunissant 16 acteurs s'est réuni entre 2023 et 2025 pour construire cette coopération.

La convention de coordination a été signée lors de l'inauguration du site le 24 avril 2025. Un tableau d'engagements a été élaboré pour définir clairement le rôle de chaque partenaire et fluidifier le parcours des victimes par la mise en place d'actions d'aller-vers de tous les partenaires.

Le dispositif vise un parcours sécurisé incluant accès aux droits, soins, scolarisation, logement, mobilité et insertion afin de rendre pérenne la séparation entre la victime et l'auteur de violence conjugale. Grâce à cette expérimentation, la Caf de l'Oise a pu proposer sa candidature pour rejoindre le dispositif Pack Nouveau départ (PND).

Les 16 partenaires signataires du PND :



ZOOM

Le projet d'Orvillers-Sorel



Le Grenelle de l'égalité femmes-hommes a mis en lumière les limites de la prise en charge des victimes de violences conjugales et la nécessité d'un accompagnement coordonné. Il a fixé des priorités nationales : protection renforcée, accélération des prises en charge et coopération accrue entre institutions. Ces orientations ont conduit l'État à développer des dispositifs opérationnels pour sécuriser les parcours de séparation.

Le Pack Nouveau Départ est la traduction concrète de ces engagements : un accompagnement global, structuré et interinstitutionnel. Il vise à lever tous les freins empêchant une séparation durable et sécurisée, en mobilisant l'ensemble des acteurs autour d'un même parcours.

L'Oise fait partie des nouveaux territoires sélectionnés par l'État, via le Ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes pour déployer le PND en 2025 (5 avant 2025 et 7 nouveaux territoires sélectionnés en 2025).

Le dispositif est piloté par l'État et la Caf de l'Oise en assure la coordination opérationnelle. Une équipe projet a été mise en place qui repose sur la Déléguée aux droits des femmes et de l'égalité (DDFE), la Sous-direction de l'Action sociale de la Caf, le Conseil départemental et la MSA.

Le PND propose un parcours global, individualisé, coordonné, sans condition de plainte. Il repose sur une coopération renforcée entre la Préfecture, la Caf, le Département, la MSA, les associations, les bailleurs, France Travail, etc.

Le PND s'adresse à toute personne déclarant des violences conjugales et souhaitant quitter son conjoint violent, à travers un fonctionnement structuré en quatre étapes :

- Détecter ;
- Centraliser ;
- Evaluer et accompagner ;
- Lever les freins.

Le déploiement réussi de ce dispositif repose sur la mobilisation de l'équipe projet et le travail de sensibilisation en direction des différents acteurs, Tiers détecteurs, référent évaluateur/accompagnateur et référents sectoriels.

ZOOM

Entre début août, où la candidature de la Préfecture et de la Caf de l'Oise a été retenue et la fin de l'année 2025, plus d'une dizaine de webinaires et de réunions sur tout le département ont été organisés pour présenter, sensibiliser, accompagner les différents acteurs.





La vie de l'organisme

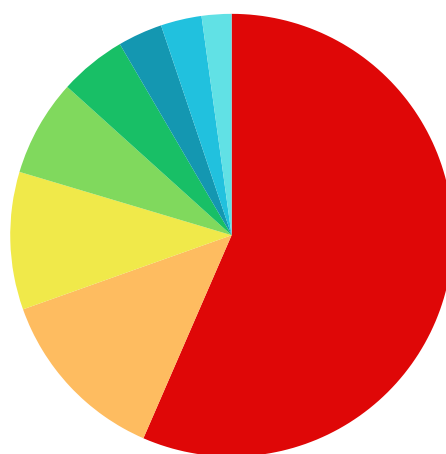
Les effectifs de la Caf de l'Oise

La Caf de l'Oise avait au 31/12/2025 un effectif de 368 salariés inscrits aux effectifs (328 CDI et 40 CDD) dont 313 femmes et 55 hommes.

La Caf est composée de 8 pôles d'activité :

- Pôle Prestations et Relation Clients (208),
- Action Sociale (48),
- Comptabilité/Recouvrement (37),
- Informatique/Gestion de l'informatique (26),
- Contrôle/Gestion de la fraude (18),
- Cabinet de Direction (12),
- Ressources Humaines (11),
- Logistique (8).

Les salariés sont répartis sur 4 villes du département : Beauvais, Creil, Compiègne et Noyon.



Répartition des effectifs par pôle

L'Index Égalité Homme-Femme : un engagement pour l'égalité professionnelle

Annuellement, la Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise publie ses résultats concernant l'Index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Cette publication s'inscrit dans la démarche continue de l'organisme en faveur de l'égalité des chances et d'un environnement professionnel équilibré.

Grâce aux actions menées ces dernières années, la Caf de l'Oise poursuit ses efforts pour favoriser l'égalité salariale, la progression professionnelle et la prévention des discriminations.

L'Index calculé au titre de l'année 2025 pour la Caf de l'Oise s'élève à 98/100, après avoir atteint 92/100 en 2023 et 97/100 en 2024.

Indicateurs :

1. Ecart de rémunération = **38/40**
2. Ecart d'augmentations individuelles = **20/20**
3. Ecart de promotions = **15/15**
4. Augmentations individuelles l'année de retour d'un congé maternité = **15/15**
5. Représentation parmi les 10 plus hautes rémunérations = **10/10**

S'engager avec nos équipes

Mobiliser et valoriser nos ressources

Au cours de l'année écoulée, la Caf de l'Oise a démontré un engagement continu pour la mobilisation et la valorisation de ses ressources humaines sur l'année 2025. Ce millésime aura été dense et structurant pour le pôle RH, marqué par un volume d'activité élevé et des projets RH majeurs tels que la classification, la revue des référentiels et l'évolution de nombreux outils.

Cette année encore, l'organisme a vu une dynamique de mouvement de personnel particulièrement importante, symbolisée par une centaine de recrutements effectués au cours de l'année. Par ailleurs, la sélectivité a été renforcée : 263 candidats reçus en 2025 contre 172 en 2024.

En faisant appel à 23 services civiques, 4 apprentis et une dizaine de stagiaires, la Caf de l'Oise démontre son engagement en faveur de l'inclusion sociale

Le pôle RH a engagé en 2025 une modernisation significative de ses outils, avec trois chantiers structurants. L'application GDT (Gestion Dématérialisée du Télétravail), mise en œuvre en octobre 2025, a permis une campagne télétravail fluidifiée et un taux d'adhésion en hausse (80 % de bénéficiaires). L'expérimentation CAFTIME, outil de gestion des temps destiné à remplacer GAH, a démarré en mars 2025 en vue d'un déploiement en 2026.

Ces évolutions s'inscrivent dans une logique de gain de temps, de fiabilisation des données et d'amélioration de l'expérience collaborateur et manager.

Dans la continuité de la politique de marque employeur, inscrite sous le programme Attirer-Recruter-Fidéliser, la Caf de l'Oise s'efforce d'améliorer l'attractivité auprès des talents et de fidéliser ses collaborateurs. La mise en œuvre du protocole d'accord relatif à la QVT et à la RSE dès la fin d'année 2024 s'inscrit pleinement dans cette démarche.

Enfin, cela s'est concrétisé également par un travail initié en 2024 ayant pour objectif de revoir l'ensemble du process de recrutement d'ici la fin de l'année 2025 et la participation active à des actions de recrutement telles que les forums de l'emploi et à des journées d'informations auprès de nos partenaires.

La Caf de l'Oise a manifesté sa volonté envers la reconnaissance et la valorisation des talents en accordant des promotions à 12 collaborateurs, l'attribution de points de compétences au profit de 86 de ses salariés.

Développer les compétences au service de nos usagers

La Caf de l'Oise maintient son engagement à développer les compétences de ses collaborateurs pour mieux servir ses usagers. Nous accordons une attention particulière aux formations spécifiques destinées aux agents en charge de l'accueil des allocataires, tant sur les plateformes téléphoniques que dans les espaces multiservices. Cette initiative d'accompagnement et de formation s'étend également à d'autres services tels que le pôle RH, le service de recouvrement et le service du travail social, présents à Creil, Beauvais et Compiègne.

Dans le cadre de l'amélioration continue et de l'optimisation de nos ressources, le plan de développement des compétences est orienté de manière à garantir la formation continue de l'ensemble des salariés tout en veillant à anticiper les évolutions du monde du travail.

En alignement avec notre stratégie de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC), cette volonté de développer les actions de formation permet d'assurer un renouvellement régulier des compétences tout en anticipant les besoins futurs. Elle favorise ainsi l'évolution, la mobilité et les mutations au sein de notre organisation, garantissant la qualité et l'efficacité de nos services pour nos usagers.

Le budget 2025 alloué à la formation est de 90 825 €, réparti en fonction des besoins de l'organisme et des desiderata exprimés lors des entretiens annuels. La Caf a principalement travaillé avec ses organismes de formation de branche. Le taux d'accès à la formation atteint 70,70 %, en cohérence avec les années précédentes (69,4 % en 2023, 73 % en 2024) et supérieur à l'objectif national (70 %). Cette stabilité témoigne de la robustesse du dispositif formation.

Divers types de formations ont été proposés, incluant des formations métiers, de management, des « soft skills » et en intelligence artificielle. Différents dispositifs sont mis en œuvre afin d'inciter à la montée en compétences comme la formation à distance, le e-learning et le tutorat.

Pour favoriser l'évolution, la mobilité et les mutations internes, différents leviers ont été mis en œuvre comme la formation, les appels à candidatures et les CDD de remplacement. Ces initiatives permettent d'assurer un renouvellement régulier des compétences tout en anticipant les besoins futurs, garantissant ainsi la qualité et l'efficacité de nos services pour nos usagers.

Dans un contexte de transformations profondes, avec des évolutions significatives dans les métiers et les missions, il est impératif d'accompagner le développement des compétences de l'ensemble de nos collaborateurs. . Pour répondre à ces enjeux, la Caf de l'Oise est Caf pivots formation depuis le début d'année 2024.

Cette organisation permettant de mutualiser la formation sur la partie relation client est montée en puissance tout au long de l'année. Elle vise à renforcer l'expertise des collaborateurs impliqués dans le pilotage et la gestion de cette activité, afin de répondre aux attentes des directions et des salariés des régions Hauts de France, Marne et Ardennes. Dans ce cadre, des comités de pilotages ont été organisés tout au long de l'année avec les services RH des CAF participantes pour prendre en compte leurs besoins, améliorer le dispositif et communiquer sur les évolutions impulsées par l'échelon central.

Accompagner le changement auprès de nos salariés

La Caf de l'Oise continue à maintenir un dialogue social ouvert et transparent, pour favoriser un environnement de travail flexible et adapté aux besoins des collaborateurs. En 2025, 70% des collaborateurs ont bénéficié du télétravail. Cependant, à la suite du nouvel accord négocié en 2025 et à la campagne pour l'année 2026, le télétravail connaît une progression notable : 80 % des collaborateurs en bénéficieront.

En 2025, une attention particulière a été portée aux demandes d'aménagement de l'organisation du temps de travail afin de tenir compte de l'état de santé et des contraintes personnelles ou familiales des salariés. Cette prise en compte reflète notre engagement envers l'équilibre vie professionnelle et vie personnelle. Parallèlement, les résultats du Baromètre social institutionnel réalisé en 2024 sont utilisés pour orienter la mise en œuvre de différents dispositifs afin d'améliorer la satisfaction des salariés.

La poursuite de notre démarche d'entretien annuel et d'accompagnement, ainsi que des entretiens professionnels, est une opportunité précieuse pour notre organisme et nos salariés. En favorisant un dialogue ouvert et constructif, nous veillons à ce que 100% de ces entretiens soient réalisés.



Aménagement et confort – Améliorer le cadre de travail

L'amélioration du confort des agents est restée une priorité forte en 2025. Le service logistique a conduit plusieurs opérations d'aménagement et de rénovation visant à moderniser les espaces de travail.

Les interventions ont porté notamment sur :

- La rénovation de bureaux et de salles de réunion ;
- L'amélioration de l'ergonomie des postes d'accueil du public ;
- La création d'un réfectoire sur le site Jules Ferry ;
- L'achat de mobiliers et d'équipements ergonomiques ;
- Des travaux de rafraîchissement (peinture) sur différents sites ;
- La mise en conformité des installations électriques etc...

Ces aménagements et travaux contribuent directement à la qualité de vie au travail et à la prévention des risques professionnels.

Écoresponsabilité – Intégrer le développement durable au quotidien

Qu'est-ce que l'éco-responsabilité ?

Au sein de la Caf de l'Oise, l'écoresponsabilité consiste à intégrer des enjeux environnementaux dans l'ensemble de nos activités, en limitant notre impact sur les ressources naturelles, et en réduisant nos émissions de GES et nos déchets, tout en conservant notre performance et notre qualité de service.

En 2025, la Caf de l'Oise a renforcé cette démarche au travers de trois axes portés par le service logistique, maintenance et développement durable.

L'achat de matériaux recyclés et durables

Dans le cadre des travaux, des aménagements et des achats de mobilier, une attention particulière a été portée au recours à des matériaux recyclés, recyclables ou issus de filières responsables. Cette orientation permet de réduire l'empreinte environnementale des projets tout en favorisant des solutions durables, sans compromettre la qualité ni la sécurité des équipements.

La réduction de nos impressions et l'optimisation des ressources

La politique de réduction des déchets papier s'est poursuivie en 2025, avec une diminution significative de 7 % des volumes d'impression sur un an. Par ailleurs, dans le cadre des campagnes de renouvellement de mobilier de bureau, les anciens font l'objet d'une reprise et sont, pour partie, réemployés ou recyclés dans un showroom de seconde main.

La promotion de l'énergie renouvelable

En 2025, la Caf de l'Oise a franchi une étape importante en matière de transition énergétique avec la fin des travaux de modernisation du système de chauffage du site de Creil. Cette opération s'est traduite par l'installation de cinq pompes à chaleur, permettant de réduire significativement le recours aux chaudières gaz existantes.

Ce nouvel équipement contribue à diminuer l'empreinte carbone du site tout en améliorant la performance énergétique globale des installations.



Parlons Sobriété énergétique et hydrique

Grâce à une stratégie structurée et à la mise en œuvre d'actions concrètes, la Caf de l'Oise a poursuivi en 2025 son engagement en faveur de la transition écologique et de la réduction de son empreinte carbone. Cette dynamique traduit la volonté de l'organisme de s'inscrire durablement comme un acteur responsable en matière de responsabilité sociétale des organisations.

Entre 2021 et 2025, les consommations d'énergie ont ainsi diminué de 41 % (en kWh). Ce résultat significatif permet à la Caf de l'Oise de répondre pleinement aux objectifs fixés par le décret tertiaire, tout en maintenant des conditions de travail et d'accueil de qualité sur l'ensemble de ses sites.

L'année 2025 marque également une étape importante avec la publication du premier plan de sobriété hydrique de l'organisme. Celui-ci intègre un plan d'actions opérationnel visant à réduire durablement les consommations d'eau. Chaque site fait désormais l'objet d'un relevé mensuel. En parallèle, le déploiement progressif de robinets automatiques et le renforcement de la maintenance préventive, notamment par la détection de fuites à l'aide de colorants, contribuent à une gestion plus responsable de la ressource en eau.

- 41 % de consommation d'énergie par rapport à 2021 (en kWh)

Perspectives : poursuivre la modernisation de notre patrimoine immobilier

Dans la continuité des actions engagées ces dernières années, la Caf de l'Oise poursuit en 2026 sa politique de modernisation et d'amélioration de son patrimoine immobilier.

La rénovation complète du pôle informatique au siège de Beauvais est déjà programmée, visant à adapter les espaces aux évolutions technologiques et organisationnelles, tout en renforçant le confort et la fonctionnalité des postes de travail.

Parallèlement, l'année 2026 sera marquée par le recrutement d'un maître d'œuvre chargé de piloter le projet de réhabilitation du site de Creil. Cette opération s'inscrit dans une démarche globale de modernisation des infrastructures, avec pour objectif d'améliorer la performance énergétique du bâtiment, la qualité du cadre de travail et l'accueil des allocataires.

Ces projets témoignent de la volonté de la Caf de l'Oise d'anticiper les besoins futurs et de poursuivre ses investissements au service de ses agents et de ses allocataires.



La maîtrise du budget

En 2025, le montant global des dépenses pour le budget commun de gestion de l'organisme (hors investissement, amortissement et dotations aux provisions) s'élève à 22 050 970€.

Elles augmentent de 1 164 517€, soit +5,6% par rapport à 2024.

La masse limitative frais de personnel progresse de 7,4%, principalement en raison de la revalorisation salariale liée à la nouvelle classification et l'augmentation des effectifs (CDI +0,8% ; CDD avec financements nationaux +6,5 ETP CDD financés soit + 44%).

La masse limitative autres dépenses de fonctionnement diminue de 13,8%. Cette variation s'explique principalement par la baisse des dépenses d'énergie, de formation, de fournitures et matériels informatiques ainsi que la suppression des taxes d'habitation.



La gestion de l'information

La sécurisation de l'architecture informatique locale

Après la mise en place d'une nouvelle architecture nationale en 2024, c'est au niveau local que le système d'information de la Caf a bénéficié d'une évolution en termes de sécurisation des matériels et de gestion des accès.

Sur les postes de travail, les utilisateurs ont découvert dans un premier temps le nouveau système d'exploitation Windows 11 pour réduire les failles de sécurité. Ensuite c'est une augmentation des sécurités au niveau de l'authentification de l'utilisateur qui s'est mise en place avec le système MFA (Authentification multi facteur) Windows HELLO. Cette sécurisation demande une confirmation de l'identité pour mettre en place un lien fort entre l'utilisateur et sa machine physique. Cette confirmation s'est mise en place en grande partie via le smartphone personnel des agents.

En termes de matériel physique, pour améliorer les performances et la sécurité du système d'information, c'est un remplacement de tous les switch Ethernet et cœurs de réseau qui a été réalisé par le projet national. Ces interventions, en heures décalées, ont permis aux informaticiens locaux de reprendre toutes les armoires de brassage et d'optimiser les connexions et les cordons. Au revoir les spaghettis ! Enfin c'est un remplacement de tous les serveurs de proximité qui s'est mis en place pour toutes les Caf. Cela a nécessité une analyse et des travaux de transposition de l'ensemble des applications et données locales. Désormais équipés de matériels performants et sécurisés nous sommes prêts pour les évolutions informatiques des 10 prochaines années.



Transformation Numérique Interne (TNI) - Production d'outils numériques

Dans le cadre du projet de Transformation Numérique Interne (TNI), la Caf a engagé une démarche visant à renforcer l'appui aux services par le développement d'outils numériques adaptés aux besoins métiers.

Cette démarche s'appuie sur les solutions intégrées à l'environnement Microsoft 365 (Power Apps, Power Automate, Excel), permettant de concevoir des applications selon une approche dite « low code ». Fondée sur l'utilisation de briques standardisées, cette approche permet d'apporter des réponses adaptées aux besoins métiers, dans des délais maîtrisés, tout en garantissant un haut niveau de sécurité et de fiabilité des données, et en favorisant une adaptation rapide aux besoins des services.

Un recensement des besoins réalisé auprès de l'ensemble des services a permis d'identifier 14 projets. À ce jour, 8 outils sont déployés et opérationnels.

Les solutions développées répondent à des besoins concrets et contribuent directement à l'amélioration des activités :

- Suivi et pilotage des activités ;
- Automatisation et sécurisation des calculs ;
- Mise en place de workflows facilitant la circulation et le traitement des documents.

Ces outils participent à l'amélioration de la performance des services, à la fiabilisation des processus et au renforcement du confort de travail des agents.

Citons par ailleurs, l'outil de covoiturage domicile-travail en production, 'Covoit'Caf', qui illustre la capacité de l'organisme à proposer des solutions innovantes répondant à des enjeux à la fois organisationnels et de développement durable.

Accompagnement des nouveaux collaborateurs

L'accompagnement des nouveaux collaborateurs est une étape importante pour garantir une intégration rapide et efficace. Dès leur arrivée, après avoir rempli les formalités administratives du service RH, nous leur proposons un accompagnement à la première connexion permettant de connecter leur compte utilisateur pour la première fois, de saisir leur mot de passe de manière sécurisée ainsi que le code confidentiel Windows Hello. Ensuite, nous vérifions le bon fonctionnement et l'accès aux applications, ressources et outils liés à leurs habilitations et enfin nous expliquons l'utilisation des applications métiers et les outils numériques d'Office 365, le portail CAFCOM et divers outils comme Agape, CAFTIME, STP et l'accès aux imprimantes. Cet accompagnement favorise l'autonomie dès les premiers jours et facilite leur formation métier par la suite. Nous leur mettons également à disposition l'accès à l'espace Campus Numérik pour consulter les fiches, tutoriels pour leur faciliter leur apprentissage sur les outils Office 365.

Ensuite nous les invitons à une sensibilisation aux sécurités informatiques pour bien comprendre les risques de sécurité, adopter les bonnes pratiques et être sensibilisé aux risques de fraudes internes et au conflit d'intérêt. Enfin, un parcours PIX nouvel arrivant leur est proposé par le service RH pour évaluer leur niveau de connaissance sur les outils numériques, ce qui permet d'avoir un diagnostic de leurs connaissances informatiques et de mettre en place si besoin, en fonction des résultats du parcours PIX, un accompagnement par les facilitateurs numériques.

Rationalisation du parc machines OPEX

La réduction progressive du flux « papier » au cours des dernières années a conduit à une rationalisation du parc machines OPEX. Dans ce contexte, il a été décidé de retirer une machine sur chaque site pivot afin d'ajuster les capacités de production aux besoins réels.

À la fin de l'été, l'arrêt d'une machine OPEX à la Caf de l'Oise a nécessité une réorganisation de l'activité au sein du service. Cette adaptation visait à maintenir la productivité tout en garantissant le respect des objectifs fixés par la CNAF.

Malgré ces changements majeurs, l'équipe – largement renouvelée au cours de l'année 2025 – a su relever ces défis avec brio. Grâce à son engagement et à sa capacité d'adaptation, la continuité du service a été assurée dans des conditions optimales.

Une contribution clé au développement du Répertoire des Personnes Morales

En 2025, un agent du service Gestion des Tiers a activement participé au développement de la nouvelle base nationale de gestion des tiers : le Répertoire des Personnes Morales (RPM). Cette future base centralisée vise à enregistrer chaque tiers une seule fois, permettant ainsi son utilisation par l'ensemble des Caf.

La feuille de route détaillant les modalités de déploiement est actuellement à l'étude, mais l'enjeu est déjà majeur : le RPM constituera une référence unique et partagée, renforçant la cohérence et la fiabilité des données.

La participation à ce projet d'envergure est d'autant plus remarquable que le service ne compte que deux agents, tout en étant candidat pour assurer la gestion opérationnelle de cette nouvelle base. Une implication forte et stratégique, qui illustre la capacité du service à s'investir dans des projets nationaux structurants et à accompagner l'évolution des outils métier.

La gouvernance

Le Conseil d'administration de la Caf de l'Oise règle, par ses délibérations, les affaires de l'organisme dans le cadre fixé par le code de la Sécurité Sociale.

Il vote les budgets, définit la politique d'Action Sociale de la Caf dans le respect des enveloppes nationales et veille à améliorer les relations avec les usagers. La nouvelle mandature du Conseil d'administration a été installée le 24 mars 2022 par la Mission nationale d'audit et de contrôle des organismes de Sécurité sociale (MNC).

LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31/12/2024

TITULAIRES	REPRESENTANT	SUPPLEANTS
Fabienne CAILLEUX, Bruno STENECK	CGT	Eve ALGUEMI, Nicolas VILMIN
Maud CORMONTAGNE, Thomas CNOCKAERT	CGT-FO	Céline COTU, Yvan CAYER
Florian DELATTRE, Marianne DIARRASSOUBA	CFDT	Laurent LEGER
Anne-Marie DA COSTA	CFTC	Franck DA COSTA
Pascal DELAYEN	CFE-CGC	Lucien TOURAT
Thierry DESHAYES, Mercedes POTTIER	U2P	Lionel HASCHER, Sandy SANCHEZ
Pascale GUILLON-DELLIS, Amélie TULLIEZ	MEDEF	Frédéric TARCY, Guy HERINGER
Bernadette GUY-COICHARD, Lucile BILLOIR	CPME	Valérie HASSANI, Valérie FEVRIER
Marie-Hélène BORDEAU	FNAE	Ariane BONY
Emmanuelle GUILLAUME MONNERY, Caroline HENRY, Julien LEONARD, François NORET	Associations familiales	Félicité BUKATARI, Éric DESSY, Pol-Henri MINVIELLE, Florence NARCYZ
Alain DEHAUDT, Virginie JOLY, Yannick MONE, Alison BRIDEN	Personnes qualifiées désignées par le Préfet	
Amélie VAN HOOREN, José DE ANDRADE, Valérie LE GOAS	Représentants du personnel CFDT	Aurélie CARLIER, Laura THOMAS



Président : Pascal Delayen

Vice-présidentes : Bernadette GUY-COICHARD, Maud CORMONTAGNE, Anne-Marie DA COSTA

Principales décisions du Conseil d'Administration en 2025

Au cours de l'année 2025, le Conseil d'administration a pris les décisions suivantes :

Conseil d'Administration du 20 janvier 2025

- Nomination du nouveau Directeur Comptable et Financier, Madame Roxane EVRAERT.

Conseil d'Administration du 20 mars 2025

- Approbation de la ratification sur le plafonnement du montant de l'aide complémentaire en neutralisant la pause méridienne et le financement lié à ce temps à compter de l'année 2025.

Conseil d'Administration du 17 juin 2025

- Modification des nominations dans les instances du Conseil d'Administration ;
- Modification du règlement intérieur du Conseil d'administration ;
- Nomination du Fondé de pouvoirs, Madame Chrystelle HANIN ;
- Approbation des comptes 2024 ;
- Approbation de l'affectation des résultats 2024 au report à nouveau ;
- Approbation des comptes FSL 2024 ;
- Approbation de la modulation en fonction du potentiel financier des taux de financement des communes sur les aides à l'investissement, hors EAJE, à titre expérimental en 2025 ;
- Approbation de la ratification des opérations de sorties d'inventaire.

Conseil d'Administration du 16 octobre 2025

- Modification des nominations dans les instances du Conseil d'Administration ;
- Approbation de la reconduction des membres de la commission de recours amiable et de la commission des pénalités, jusqu'à la prochaine mandature ;
- Approbation de la reconduction de la secrétaire de la Cra et de ses adjoints ;
- Approbation du Budget Commun de gestion administrative rectificatif 2025 et du budget d'Action sociale rectificatif 2025 ;
- Approbation de la mise en vente de l'immeuble de Noyon entre 150 000 € et 180 000 euros ;
- Approbation de la ratification des opérations de sorties d'inventaire.

Conseil d'Administration du 11 décembre 2025

- Modification des nominations dans les instances du Conseil d'Administration
- Approbation des délégations du Conseil d'administration au Directeur à compter du 20 mars 2026 et jusqu'à ce que le procès-verbal d'installation du Conseil d'administration devienne exécutoire ;
- Approbation du maintien du principe de modulation des taux de financement pour l'ensemble des collectivités territoriales avec inscription au RIAS avec révision des tranches de taux : suppression de la tranche de 10 % et répartition des communes en trois tranches 20 %, 30 % et 40 % ;
- Approbation du RIAS allocataires 2026 et du Rias partenaires 2026 ;
- Approbation du Budget initial de gestion administrative 2026 et du Budget d'Action sociale 2026 ;
- Approbation d'une aide pour la formation des animateurs CLAS.

Nombres de Commissions en 2025 :

- 4 Bureaux ;
- 4 Conseils d'administration ;
- 5 Commissions d'Action sociale ;
- 12 Commissions de recours amiable ;
- 5 Commissions des pénalités ;
- 18 Commissions des Aides Financières Individuelles.



*ALLOCATIONS
FAMILIALES*

Caf
de l'Oise

caf.fr

